

Énergie atomique du Canada limitée



Construire la plateforme
pour un changement mondial

Rapport annuel 2025





Aperçu d'EACL

En tant que société d'État fédérale, Énergie atomique du Canada limitée (EACL) fait progresser les intérêts du Canada grâce à des initiatives en science et technologie nucléaires et en gestion responsable de l'environnement. Ce faisant, elle contribue notamment à lutter contre les changements climatiques par des stratégies de croissance de l'énergie propre et de décarbonation, à mettre au point de nouveaux traitements contre le cancer et d'autres maladies, et à accélérer les projets de restauration environnementale.

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat au moyen d'un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en vertu duquel une entreprise privée, les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), exploitent les sites d'EACL.

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) mène ses activités sur des territoires qui sont, depuis des temps immémoriaux, les terres traditionnelles des peuples autochtones du Canada. Les sites de l'EACL ont été établis sans consulter les nations autochtones. Aujourd'hui, nous nous engageons à faire progresser la réconciliation avec les peuples des Premières Nations, des Métis et des Inuits grâce à une relation renouvelée fondée sur la reconnaissance des droits, la compréhension mutuelle et le respect, ainsi que la participation, la collaboration et le partenariat respectueux et significatifs.

Construire la plateforme pour un changement mondial

Cette dernière année a été une période remarquable pour Énergie atomique du Canada limitée (EACL), marquée par des réalisations significatives dans les domaines de l'innovation nucléaire, de la gestion environnementale et de l'engagement auprès des communautés autochtones.

Avec notre plan stratégique en tête, nous avons non seulement atteint nos objectifs ambitieux, mais nous avons également réalisé ces buts tout en adoptant un nouvel ensemble de valeurs d'entreprise. Notre engagement envers les avancées en recherche nucléaire, la remise en état radiologique et l'établissement de relations avec les Premières Nations a été la pierre angulaire de notre succès, et nous sommes fiers de partager les points saillants de nos réalisations dans ce rapport annuel.

Alors que nous entamons une nouvelle période de contrat de 10 ans avec un nouveau contractant plus tard cette année, et que nous réfléchissons aux succès de l'année passée, nous sommes remplis d'optimisme pour l'avenir. Nos réalisations de 2024-2025 ont jeté des bases solides pour une croissance et une innovation continues. Nous sommes prêts à relever les défis à venir et sommes impatients de profiter de cet élan, tout en continuant à offrir une valeur exceptionnelle aux Canadiens maintenant et pour longtemps dans le futur.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2
Message du président et premier dirigeant	3
Résumé	5
Réalisations de 2024-2025	9
Rapport de gestion	38
États financiers	47
Gouvernance d'entreprise	77

Message du président du conseil d'administration



Cette dernière année a été marquée par des progrès et une transformation significatifs pour Énergie atomique du Canada limitée (EACL). En tant que président du conseil d'administration, je suis fier d'être témoin du leadership continu de l'organisation dans l'avancement de la science et de la technologie nucléaires, tout en respectant son engagement envers la gestion environnementale, la sécurité et la réconciliation avec les nations autochtones.

Les réalisations de l'EACL en 2024-2025 reflètent la force de sa vision stratégique et le dévouement de son personnel. De la revitalisation des Laboratoires de Chalk River à l'expansion des partenariats stratégiques et à l'avancement de la prochaine génération de technologie de réacteur canadien à deutérium-uranium (CANDU), EACL s'acquitte de son mandat avec détermination et est guidé par un ensemble solide de valeurs fondamentales.

Le Conseil a été particulièrement encouragé par les efforts d'EACL pour approfondir les relations avec les Nations et les communautés autochtones. Ces relations sont essentielles pour établir la confiance, favoriser la compréhension mutuelle et garantir que le travail d'EACL fait progresser notre parcours de réconciliation partagé.

Nous félicitons également l'organisation pour son engagement continu envers l'innovation. Que ce soit par le biais de travaux sur les technologies de cycle de combustible de fusion, la production d'isotopes médicaux qui sauvent des vies, ou des investissements dans une gamme de priorités et de projets scientifiques fédéraux, EACL contribue à façonner un avenir énergétique plus propre et plus sûr.

Alors qu'EACL se prépare à la transition vers un nouvel entrepreneur sous le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, le Conseil reste confiant dans la capacité de l'organisation à gérer ce changement efficacement et à maintenir la continuité de ses opérations.

Au nom du conseil d'administration, j'exprime notre sincère appréciation à l'équipe de direction et aux employés d'EACL pour leur engagement indéfectible envers l'excellence. Ensemble, nous construisons un avenir où la science et la technologie nucléaires canadiennes continuent de servir le bien public et de contribuer à la durabilité mondiale.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "James Burpee".

James Burpee, *Président du conseil d'administration*

Message du président et premier dirigeant



En réfléchissant à l'année écoulée, il est clair qu'Énergie atomique du Canada limitée (EACL) non seulement suit le rythme de l'élan mondial vers l'énergie propre et l'innovation, mais nous aidons également à le diriger. L'exercice 2024-2025 a été une période transformative pour EACL, marquée par des progrès significatifs en matière d'innovation nucléaire, de gestion environnementale et de partenariats significatifs avec les Nations et les communautés autochtones.

Au cœur de notre succès se trouve une équipe dévouée qui continue de réaliser notre mandat ambitieux avec intégrité, collaboration et un profond engagement envers la sécurité. Ensemble, nous avons fait progresser des projets critiques, renforcé nos capacités en science et technologie, et posé les bases d'un avenir énergétique durable et sécurisé pour le Canada.

Une réalisation importante cette année est la poursuite de la revitalisation des Laboratoires de Chalk River. Avec l'ouverture du Centre de collaboration scientifique et la construction en cours du Centre de recherche avancée sur les matières nucléaires, nous construisons un campus de science nucléaire de classe mondiale qui servira le Canada pour des générations. Ces investissements ne modernisent pas seulement notre infrastructure, ils attirent la prochaine génération de scientifiques et d'innovateurs.

Cependant, notre capacité à compléter la revitalisation du site de Chalk River est liée à notre capacité à éliminer en toute sécurité les déchets de faible activité sur le site. Cela dépend de l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) proposée. L'année dernière, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a approuvé la construction de l'IGDPS, mais 2024-2025 a connu des revers malheureux pour le projet, car deux examens judiciaires distincts d'éléments du processus de délivrance de permis ont exigé des travaux supplémentaires – notamment des efforts supplémentaires pour répondre aux attentes de consultation des Autochtones en vertu de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* – et donc des retards. Nous restons déterminés à travailler par l'entremise des processus réglementaires et d'autorisation nécessaires pour faire construire et mettre en service l'IGDPS; ces revers ont retardé le projet, mais le plan à long terme reste le même.

Nos partenariats continuent de croître en portée et en impact. En faisant progresser la prochaine génération de réacteurs CANDU avec des partenaires AtkinsRéalis, des services publics et le gouvernement fédéral, en lançant des coentreprises dans le domaine des isotopes médicaux et des cycles de combustible de fusion, et en explorant de nouvelles occasions de partenariat pour nos technologies SLOWPOKE et nos batteries nucléaires, EACL favorise l'innovation qui propulse l'avenir nucléaire du Canada.

Nous sommes particulièrement fiers de l'approfondissement des relations avec les nations autochtones. À titre d'exemple, l'accord de relations à long terme (ARLT) avec la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn (PNAP) est un modèle de collaboration inclusive et respectueuse. En 2024-2025, nous sommes entrés dans la deuxième année de l'ARLT, approfondissant les processus de notre collaboration et, surtout, les relations autour de la table qui donnent vie à cette relation. Ce partenariat, ainsi que les nombreuses relations que nous entretenons avec les nations autochtones, est essentiel à notre travail et à notre vision commune de réconciliation et de développement durable.

Enfin, 2024-2025 a été une année très importante pour Énergie atomique du Canada limitée en ce qui concerne notre rôle de surveillance et de gestion des contrats. Nous avons déployé des efforts et des soins considérables dans le processus de sélection d'un nouvel entrepreneur pour exploiter les sites appartenant à EACL, selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, avec un nouvel opérateur devant être en place pour septembre 2025. Je suis heureux que nous restions sur la bonne voie et que nous ayons tiré un certain nombre de leçons importantes de nos pairs internationaux et de nos propres expériences, afin de rendre le prochain contrat encore plus percutant et de fournir de la valeur aux Canadiens.



En regardant vers l'avenir, EACL est bien positionnée pour réaliser ses priorités stratégiques. Avec un financement stable et à long terme du gouvernement du Canada et un nouvel accent sur l'innovation, nous sommes prêts à relever les défis de l'avenir. Alors que nous nous préparons à la transition vers un nouvel entrepreneur sous le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, nous restons concentrés sur la continuité, l'excellence et la création de valeur pour les Canadiens.

Merci à nos employés, partenaires et intervenants pour votre confiance et votre soutien continu. Ensemble, nous construisons un avenir plus lumineux, plus durable et plus sûr - propulsé par la science et la technologie nucléaires canadiennes.



Président et premier dirigeant

Résumé

L'exercice 2024-2025 a été une période de réalisations et de progrès significatifs pour EACL. Ce rapport décrit les principales réalisations et les jalons atteints par EACL, comme indiqué dans le [Sommaire du plan d'entreprise 2024-2025](#).

L'engagement d'EACL envers l'innovation nucléaire, la gestion environnementale et l'engagement communautaire a entraîné des avancées substantielles dans plusieurs domaines, y compris les avancées en science et technologie, l'acquisition d'un nouvel entrepreneur, les initiatives de déclassement et de réhabilitation, le développement de la main-d'œuvre, la sécurité et la sûreté, ainsi que l'engagement des Autochtones.

EACL a été à l'avant-garde de l'innovation nucléaire, tirant parti de partenariats stratégiques tant au niveau national qu'international pour améliorer les capacités de recherche et favoriser l'innovation. À l'échelle nationale, EACL et les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) ont renforcé leurs collaborations avec le milieu universitaire, signant des protocoles d'entente (PE) avec neuf universités pour faciliter la recherche, le développement et la mobilité du personnel hautement qualifié (PHQ). La « Journée des Universités » inaugurale organisée aux Laboratoires de Chalk River a réuni des universités partenaires pour examiner des projets et des initiatives conjoints, renforçant ainsi le rôle d'EACL dans l'avancement des connaissances nucléaires et le soutien à l'avenir énergétique propre du Canada.

À l'international, EACL a établi de solides relations avec des acteurs mondiaux clés tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et la France, en menant des visites de sites réciproques et des réunions bilatérales pour explorer des occasions de recherche collaborative. La participation d'EACL dans des organisations multilatérales comme le Forum international Génération IV (GIF), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) souligne son engagement envers l'innovation nucléaire mondiale. Notamment, EACL et LNC ont organisé la Journée de la fusion nucléaire, dévoilant le rapport « L'énergie de fusion pour le Canada », qui décrit une stratégie nationale pour rendre l'énergie de fusion une réalité au Canada.

Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires d'EACL soutient les priorités gouvernementales en matière de santé, de sécurité nucléaire, de sécurité, d'énergie et d'environnement. Les activités de 2024-2025 comprenaient l'avancement des technologies de petit réacteur modulaire, l'examen de la sécurité de l'Actinium-225 pour des applications médicales et l'amélioration des capacités de réponse d'urgence du Canada. Le plan de travail fédéral en matière de science et technologie nucléaires se concentre également sur la gestion environnementale, la gestion des déchets radioactifs et le soutien aux engagements internationaux du Canada. Les efforts d'EACL en matière d'innovation nucléaire sont essentiels pour maintenir le statut du Canada en tant que nation nucléaire de premier plan et pour faire progresser la décarbonisation et la sécurité énergétique.

EACL a également activement préparé la transition vers un nouvel entrepreneur sous le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE). Le processus d'approvisionnement, initié en 2023, vise à garantir la gestion continue des LNC au-delà de septembre 2025. EACL a engagé des consultations détaillées et des visites de site avec des répondants qualifiés, en se concentrant sur l'alignement des activités et des attentes pour garantir une transition en douceur et atténuer les risques associés aux distractions de la main-d'œuvre.



Le démantèlement et les travaux de réhabilitation ont également été un axe important pour EACL. L'organisation a fait des progrès substantiels dans la gestion de ses responsabilités environnementales, avec la démolition de 127 bâtiments obsolètes aux Laboratoires de Chalk River. Cet effort réduit non seulement les coûts d'entretien, mais ouvre également la voie à de nouvelles installations à la fine pointe de la technologie. L'engagement d'EACL envers la gestion environnementale est encore démontré par sa collaboration avec les Nations autochtones et les communautés locales pour développer des solutions de gestion des déchets à long terme. L'Installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS) proposée à Chalk River est un projet essentiel visant à éliminer en toute sécurité les déchets radioactifs de faible activité, contribuant ainsi à l'avancement des activités de déclassement et de réhabilitation tout en protégeant l'environnement.

La sécurité et la sûreté demeurent primordiales chez EACL, avec l'équipe d'excellence en sécurité des LNC dirigeant l'achèvement des mesures clés dans le Plan de mise en œuvre de la stratégie d'excellence en sécurité. Les efforts pour améliorer la formation en leadership, la visualisation des indicateurs et la santé psychologique et la sécurité ont renforcé la culture de sécurité d'EACL et des LNC. De plus, les protocoles de sécurité internes et les mesures de cybersécurité ont été continuellement améliorés pour faire face aux menaces évolutives et garantir une protection solide.

La consultation, la réconciliation et le partenariat autochtones ont été essentiels à la mission d'EACL. L'organisation a favorisé de solides relations avec les Nations autochtones, en développant des protocoles d'entente (PE) et des accords spécifiques à chaque nation pour améliorer les capacités, le partage des connaissances et les opportunités de développement économique. L'accord historique de relations à long terme d'EACL avec la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn témoigne de l'engagement envers un engagement significatif et une prise de décision partagée dans la planification et la mise en œuvre de projets.

La main-d'œuvre d'EACL a connu des améliorations notables en matière de diversité et d'inclusion, reflétant l'engagement de l'organisation à créer un milieu de travail équitable et inclusif. Avec une main-d'œuvre composée de 50 % de femmes, 8,9 % de minorités visibles et 7,14 % de personnes autochtones, EACL a fait des progrès dans l'accomplissement de ses engagements dans le cadre de l'Initiative pour l'égalité dans les transitions énergétiques de Parité d'ici 30. Le groupe de travail sur la diversité, équité et inclusion (DEI), parrainé par la direction, a réussi à compléter 19 des 41 mesures sur la feuille de route de DEI d'EACL, démontrant un fort engagement envers des objectifs d'inclusivité à long terme.

Alors qu'EACL continue de s'appuyer sur ces réalisations, l'organisation reste axée sur l'innovation, le soutien à la gestion environnementale et le renforcement des partenariats communautaires. Les réalisations de 2024-2025 établissent une base solide pour l'avenir de la sécurité énergétique, positionnant EACL comme un leader en science et technologie nucléaires, engagé à offrir des avantages aux Canadiens et à contribuer aux objectifs de durabilité mondiaux.

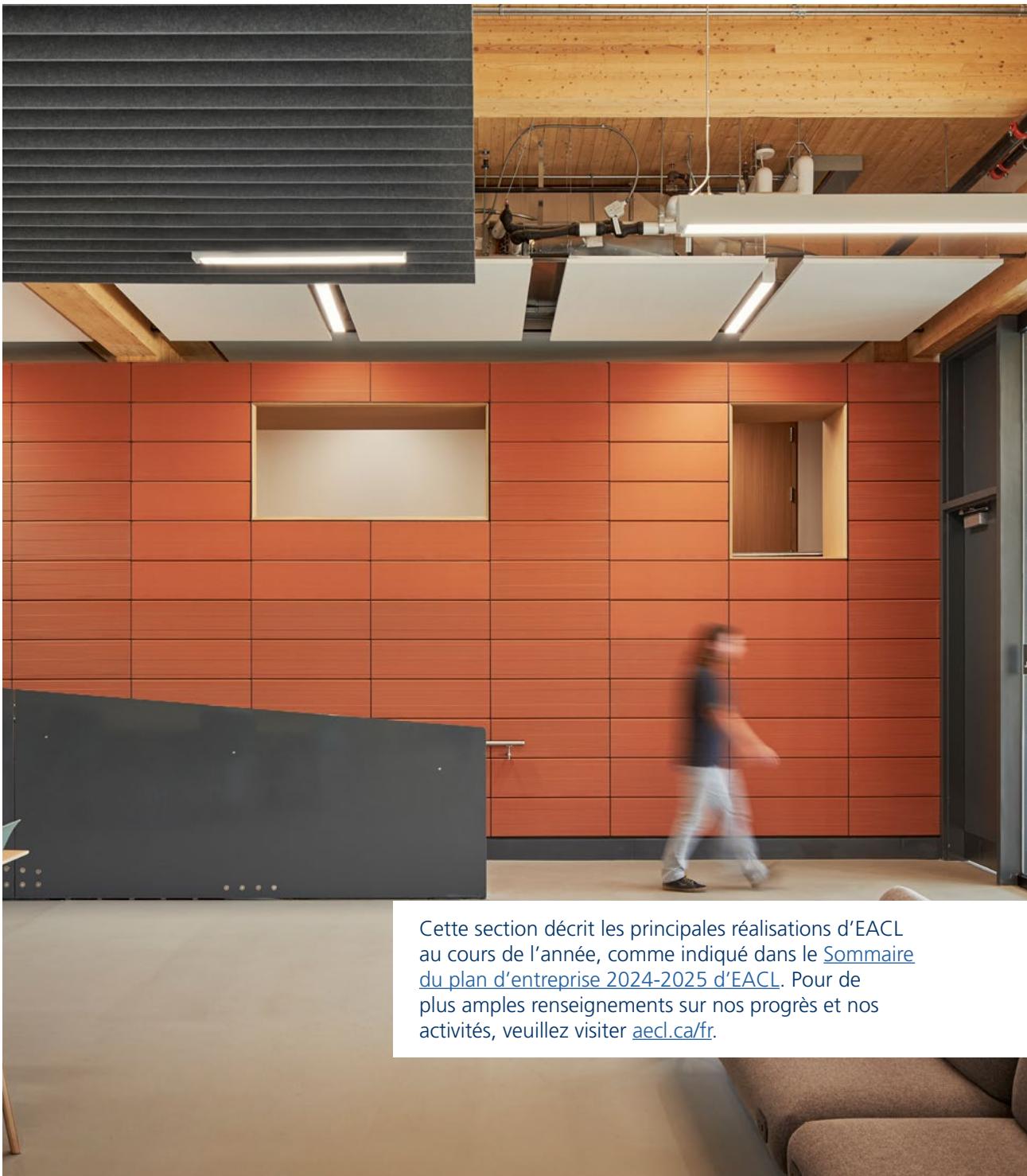


Résumé



Site	Emplacement	Aperçu
Laboratoires de Chalk River	Chalk River (Ontario)	Les Laboratoires de Chalk River représentent le plus grand centre scientifique et technologique du Canada. Le gouvernement fédéral investit dans l'infrastructure du site, qui aidera à construire un campus de science et de technologie nucléaire de pointe. Il s'agit notamment de construire l'Installation de gestion des déchets près de la surface pour la gestion des déchets radioactifs de faible activité d'EACL.
Réacteur nucléaire de démonstration	Rolphton (Ontario)	Le réacteur nucléaire de démonstration a été le premier réacteur nucléaire du Canada à fournir de l'électricité au réseau de distribution et a servi d'installation de formation importante pour les futurs ingénieurs et opérateurs. Il est en état de fermeture sans risque depuis plus de 30 ans. Les LNC ont proposé de démanteler le réacteur <i>in situ</i> .
Initiative de la région de Port Hope	Port Hope et Clarington (Ontario)	L'Initiative de la région de Port Hope représente l'engagement du gouvernement du Canada de nettoyer et gérer de manière sécuritaire les déchets radioactifs historiques de faible activité actuellement situés dans les deux municipalités.
Réacteur de Douglas Point	Kincardine (Ontario)	Le réacteur de Douglas Point est un réacteur nucléaire prototype à l'arrêt actuellement en état d'arrêt sûr en attendant les plans complets de mise hors service.
Réacteur de Gentilly-1	Bécancour (Québec)	Le réacteur de Gentilly-1 est un réacteur nucléaire prototype actuellement en état d'arrêt sûr, dans l'attente des plans complets de mise hors service.
Laboratoires de Whiteshell	Pinawa (Manitoba)	Les laboratoires de Whiteshell étaient auparavant le deuxième plus grand site de recherche d'EACL. Aujourd'hui, ils sont mis hors service pour fermeture. Les plans des LNC comprennent une proposition d'élimination <i>in situ</i> du réacteur de recherche WR-1.
Itinéraire de transport dans le Nord	Territoires du Nord-Ouest et nord de l'Alberta	L'Itinéraire de transport dans le Nord représente l'engagement d'EACL de travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales pour nettoyer de petites quantités de minerai d'uranium dans les Territoires du Nord-Ouest et le nord de l'Alberta, plus particulièrement dans les sites de Sawmill Bay, Great Bear River, Hay River, Bell Rock, Fort Smith, Fort Fitzgerald et Halfway House.

Réalisations de 2024-2025



Cette section décrit les principales réalisations d'EACL au cours de l'année, comme indiqué dans le [Sommaire du plan d'entreprise 2024-2025 d'EACL](#). Pour de plus amples renseignements sur nos progrès et nos activités, veuillez visiter aecl.ca/fr.



Consultation, réconciliation et partenariat autochtones

La mobilisation et la réconciliation des Autochtones sont essentielles au mandat d'EACL. Nos missions d'innovation et d'intendance environnementale dépendent de relations solides avec les nations autochtones et leurs collectivités. Ce qui est plus important encore, l'échange de connaissances et de renseignements et la formation continue à la sensibilisation culturelle sont les éléments qui permettent d'améliorer notre travail.

À titre de société d'État fédérale, il incombe à EACL d'appuyer les objectifs généraux de réconciliation du gouvernement du Canada, y compris l'engagement du gouvernement de mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. De plus, une participation et une consultation importantes des Autochtones – fondées sur des relations, et non seulement sur des interactions axées sur les projets – sont essentielles pour s'assurer que les travaux actuels et les projets ultérieurs respectent et dépassent les exigences réglementaires.

En travaillant en étroite collaboration avec les LNC, nous continuons d'établir des relations avec les nations autochtones sur les terres où nous exerçons nos activités, en élaborant et en mettant en œuvre des protocoles d'entente (PE) et des ententes propres à chaque nation afin d'accroître les capacités, le partage des connaissances et les occasions de développement économique. Des ententes de relations à long terme permettent de renforcer les partenariats et d'informer la planification des mesures de réconciliation d'EACL.

EACL est particulièrement fier de l'Entente sur les relations à long terme formée avec la Première Nation des Algonquins de Pikwàkanagàn (PNAP). Cet accord historique réunit EACL, les LNC et la PNAP pour partager des plans et des informations par le biais de plusieurs groupes de travail et le Programme des gardiens Neyagada Wabandagaki de la PNAP. De plus, elle veille à garantir un rôle décisionnel fort pour la PNAP dans la planification, la conception et la mise en œuvre de projets et d'activités sur les sites d'EACL situés sur le territoire traditionnel algonquin.

En collaboration avec les LNC, EACL collabore avec les nations autochtones en ce qui a trait aux projets d'élimination des déchets, à la consolidation des combustibles et le transport des déchets, aux petits réacteurs modulaires, à la remise en état des lieux et aux questions relatives à l'utilisation future. Cette collaboration se traduit, par exemple, par la participation des peuples autochtones aux plans de décontamination de l'Itinéraire de transport dans le Nord et des discussions actives sur un PE avec les Premières Nations de Mississauga concernant la création et la gestion d'une réserve naturelle autour du projet de Port Granby à Clarington et à Port Hope (Ontario). De plus, dans le cadre du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, les LNC collaborent étroitement avec la Première Nation Déné de Clearwater River sur un projet dans les régions riches en uranium de la Saskatchewan qui intègre les connaissances traditionnelles à la recherche scientifique.

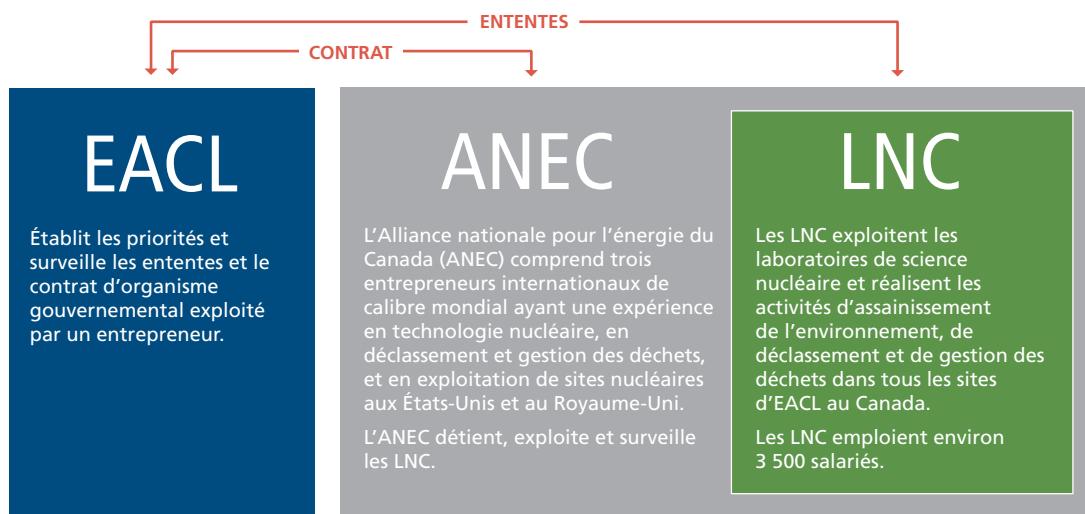
Bien que ces initiatives ne constituent que des étapes de notre processus de réconciliation, elles marquent des progrès importants de l'engagement d'EACL à un engagement significatif auprès des peuples autochtones et de l'atteinte de priorités communes et d'avantages mutuels.

Cibles	Résultats
Élaborer ou renouveler entre trois et cinq ententes avec les communautés autochtones.	Finalisé et signé trois ententes avec des nations autochtones concernant trois sites distincts. Les discussions se poursuivent au sujet de huit autres renouvellements et nouveaux protocoles d'entente et ententes.

Processus d'approvisionnement d'un organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur

Les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC) sont gérés depuis septembre 2015 par l'Alliance nationale pour l'énergie au Canada (ANEC), un consortium actuellement formé de trois entreprises partenaires – AtkinsRéalis, Jacobs Engineering et Fluor Federal Services – dans le cadre d'un contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur (OGEE) qui expirera en septembre 2025. En 2023, EACL a lancé un processus de sélection qui attribuera un contrat d'OGEE de suivi pour assurer la gestion des LNC au-delà de cette période.

À la suite de l'émission d'une demande de préqualification en mars 2023, les soumissionnaires intéressés ont été évalués afin de déterminer s'ils répondaient aux critères techniques obligatoires, aux exigences de capacité financière, aux exigences de sécurité et aux critères d'intégrité. Ceux qui l'ont fait étaient considérés comme des répondants qualifiés. En 2024-2025, EACL a émis la demande de propositions aux répondants qualifiés et a organisé des visites de site ainsi que des consultations détaillées avec les répondants qualifiés sur la demande de propositions et le type de contrat.



Les activités en 2024-2025 se sont également concentrées sur la planification de la transition vers un nouvel entrepreneur, prévue pour septembre 2025. EACL a travaillé en étroite collaboration avec LNC et l'ANEC pour préparer des plans de transition et aligner les activités et les attentes afin d'assurer une transition en douceur, en mettant particulièrement l'accent sur la gestion des risques associés à une main-d'œuvre distraite des LNC.

Créer une main-d'œuvre diversifiée

Au 31 mars 2025, EACL comptait 56 employés. Notre effectif était composé de 50 % de femmes, de 8,9 % de membres des minorités visibles et de 7,14 % d'Autochtones. Au cours de la période 2024-2025, nous avons honoré notre engagement envers l'Initiative pour l'égalité dans les transitions énergétiques de Parité d'ici 30 (un effort international, soutenu par le Canada, pour approfondir les efforts en faveur de l'égalité des sexes et de la diversité dans le secteur de l'énergie). Nous sommes restés engagés avec notre groupe de travail sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) pour atteindre notre vision à long terme d'avoir un milieu de travail inclusif, équitable et diversifié. Le groupe de travail dirigé par les employés et parrainé par la direction a maintenant complété 19 des 41 mesures sur la feuille de route de DEI d'EACL.

Pour les opérations réalisées dans des sites éloignés, le recrutement et le maintien en poste d'un personnel hautement qualifié constituent un aspect essentiel. Les efforts dans ce domaine comprenaient un travail significatif sur le développement et la mise en œuvre de descriptions de poste et d'annonces d'emploi inclusives, la publication du premier Plan d'équité salariale d'EACL, le lancement du premier Comité d'engagement des employés d'EACL, le rafraîchissement de son programme d'intégration et la réalisation d'un examen de la rémunération totale et des avantages pour l'organisation. EACL vise à demeurer concurrentielle par rapport aux employeurs comparables à l'échelle nationale et internationale. EACL a également actualisé ses valeurs fondamentales en ce qui concerne qui nous sommes et comment nous travaillons. Notre engagement principal dans tout ce que nous faisons est la sécurité, et nos valeurs sont : imputabilité, intégrité, respect, innovation et collaboration.

Nos valeurs



EACL continue de connaître un faible taux de roulement volontaire avec un taux annuel de 5,4 % en 2024-2025. Toutefois, environ 8,9 % des employés sont admissibles à la retraite. En fonction de la croissance prévue, EACL se concentre donc sur la mise en œuvre de son plan stratégique de main-d'œuvre et sur le développement d'un cadre de cartographie des talents plus large pour atténuer les risques. Compte tenu de sa petite taille, l'attrition dans un secteur donné peut entraîner des répercussions importantes, surtout compte tenu des connaissances spécialisées et des compétences uniques des employés.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance

EACL a publié son troisième rapport sur les facteurs [environnementaux, sociaux et de gouvernance](#) (ESG) démontrant son engagement envers l'Initiative d'écologisation du gouvernement du Canada et son rapport en matière du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC). EACL dispose de sept éléments stratégiques distinctifs, qui permettent d'atteindre des réalisations commerciales plus larges, tout en soutenant huit attentes de base. Les initiatives d'EACL contribuent à soutenir huit des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, notamment la promotion de l'énergie propre et abordable, la santé et le bien-être, et le travail décent et la croissance économique.



Grâce à son propre travail et à celui des LNC, EACL a eu un impact ESG énorme et positif. À ce jour, 220 000 tonnes métriques de déchets radioactifs ont été déplacées de manière sécuritaire vers une installation de gestion à long terme des déchets. Nous avons réalisé une réduction de 51 % des émissions de gaz à effet de serre des portées 1 et 2 par rapport à 2005, dépassant plus tôt que prévu notre cible de 2025 de 40 %. De plus, environ 15 % de l'électricité au Canada est produite grâce à la technologie héritée des réacteurs nucléaires CANDU d'EACL, ce qui permet d'éviter l'émission annuelle d'environ 70 mégatonnes de dioxyde de carbone, soit l'équivalent du retrait de 21 millions de voitures de la route. Le rapport complet, lié ci-dessus, fournit plus de détails sur les priorités et les réalisations ESG d'EACL.

Sûreté et sécurité

La sécurité et la sûreté sont d'une importance cruciale pour tout ce que nous faisons à EACL, et constituent un axe majeur de notre surveillance des LNC. L'équipe d'excellence en matière de sécurité de LNC a démontré une performance exceptionnelle en dirigeant l'achèvement de 31 mesures clés dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la stratégie d'excellence en matière de sécurité. Leurs efforts étaient axés sur l'avancement de la formation en leadership, l'amélioration de la visualisation des indicateurs et la promotion de la santé psychologique et de la sécurité au travail. Le programme de santé mentale et de bien-être a été renforcé avec une variété d'outils et d'occasions d'apprentissage conçus pour soutenir les employés dans la gestion des défis quotidiens.

Les forums et conseils de sécurité des entrepreneurs ont continué à promouvoir une forte culture de sécurité, favorisant des comportements positifs et l'engagement parmi les entrepreneurs des LNC.

L'examen par les LNC de ses programmes de domaine de sûreté et de réglementation a identifié des mesures d'amélioration dans divers programmes et missions, démontrant une approche proactive et globale de l'amélioration continue. L'Autorité technique centrale et le plan d'amélioration pluriannuel en matière de santé, de sécurité et d'environnement et le plan d'amélioration de la conformité ont réussi à atteindre leurs objectifs, réalisant plus de 90 % des mesures prévues pour 2024-2025.

Bien que les indicateurs de taux de blessures enregistrables – total de nos cas enregistrables (TCE), jours d'absence du travail ou des restrictions ou transferts temporaires de travail (JART) et jours d'absence du travail (AT) – n'aient pas atteint les objectifs internes, le rendement des LNC est resté plus fort que la moyenne des laboratoires du département de l'Énergie des États-Unis (DOE), soulignant une base solide de rendement en matière de sécurité.

Les protocoles de sécurité internes d'EACL et sa posture en matière de cybersécurité continuent de s'améliorer, de réduire les risques et de mûrir face à un environnement de menaces toujours présent et en croissance. De même, les LNC se sont concentrés sur les évaluations de la culture de sécurité et les actions d'amélioration subséquentes, réalisant des améliorations notables du programme reconnues par l'organisme de réglementation nucléaire. De plus, les LNC ont mis en œuvre un processus d'évaluation des risques tiers robuste avec des implications larges et de grande portée pour atténuer les risques pour l'entreprise, et des changements ont été axés sur un renforcement supplémentaire pour atténuer l'exposition aux risques cybernétiques.

Innovation nucléaire



Alimenter la prochaine génération de réacteurs CANDU

EACL gère la propriété intellectuelle de la technologie du réacteur CANDU au nom du gouvernement du Canada. Les droits de commercialisation de la technologie CANDU sont concédés sous licence à une entreprise partenaire : AtkinsRéalis. À l'approche de la période de planification quinquennale, EACL constate une occasion essentielle pour la technologie CANDU de répondre à l'appel lancé pour de nouveaux réacteurs afin de répondre au besoin prévu du Canada d'un approvisionnement en électricité propre beaucoup plus important, appuyer la sécurité et la souveraineté énergétiques continues grâce à l'utilisation d'une technologie nationale et d'une chaîne d'approvisionnement existante ainsi que créer des emplois et une croissance économique pour les Canadiens. Cette occasion se traduira par une concurrence entre des entreprises et des conceptions étrangères de premier plan, et EACL considère le réacteur CANDU comme un concurrent de premier plan pour les entreprises en Ontario et ailleurs en raison des avantages définis qu'il confère au Canada. Toutefois, la position concurrentielle de CANDU à l'égard de telles occasions bénéficiera d'investissements supplémentaires dans la conception de réacteurs CANDU pour répondre aux besoins du client de services publics modernes, y compris leur intérêt pour un réacteur CANDU de 1 gigawatt d'électricité.

À cette fin, EACL a conclu en 2023-2024 un protocole d'entente avec son permis actuel, AtkinsRéalis, afin de poursuivre les efforts en vue d'un modèle CANDU optimisé pour positionner CANDU pour la prochaine génération de grands réacteurs nucléaires au Canada et à l'étranger. La clé du succès futur de tout nouveau projet CANDU sera la disponibilité de l'eau lourde, qui n'a pas été produite au Canada depuis plus de 25 ans. EACL et les LNC chercheront à tirer parti de leur vaste expérience des technologies liées à l'eau lourde pour créer et démontrer de nouvelles voies de production, et pour assurer la disponibilité en temps opportun d'un approvisionnement intérieur sûr et à faible émission de carbone au bénéfice du Canada.

Au début de 2024-2025, EACL et les LNC ont signé une entente non exclusive et non contraignante avec AtkinsRéalis en vue de collaborer à l'amélioration et à la production d'eau lourde pour la mise en service et l'exploitation de nouveaux réacteurs nucléaires CANDU au Canada.

Tout au long de 2024-2025, EACL a travaillé en étroite collaboration avec Ressources naturelles Canada, son titulaire de licence commerciale, les services publics et le Groupe des propriétaires de centrales CANDU (maintenant Conexus Nuclear) pour préparer le terrain pour un développement supplémentaire des CANDU, en tirant parti des nombreuses innovations, itérations et investissements de la part de nombreux acteurs.

En mars 2025, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles a annoncé que le gouvernement du Canada avait conclu un accord préliminaire avec AtkinsRéalis pour soutenir le développement et la modernisation d'un nouveau réacteur CANDU à grande échelle (le MONARK). L'intention de cet accord est de permettre à AtkinsRéalis d'accéder à un maximum de 304 millions de dollars sur quatre ans pour financer la moitié du projet de conception. EACL limitée est enthousiaste face à ce développement et continuera de travailler avec tous les partenaires et la chaîne d'approvisionnement nucléaire pour positionner le réacteur CANDU pour le succès.

Laboratoires nucléaires

EACL est à l'avant-garde de la science et de la technologie nucléaires depuis plus de sept décennies. L'organisation a présidé à la naissance de l'industrie nucléaire au Canada, et a notamment été responsable de la première criticité entretenue (réaction nucléaire en chaîne contrôlée) à l'extérieur des États-Unis. Surtout, les Laboratoires de Chalk River ont été le berceau de la technologie du réacteur CANDU qui a été développée et commercialisée par l'ancienne division des réacteurs CANDU d'EACL, une technologie qui est aujourd'hui déployée tant au Canada qu'à l'international (Argentine, Chine, Inde, Corée, Pakistan et Roumanie). Elle a également fourni les travaux de recherche et les installations ayant permis des percées décisives dans l'application positive des isotopes médicaux, notamment l'isotope cobalt-60. Les travaux entrepris aux Laboratoires de Chalk River ont donné lieu à de nombreuses réalisations scientifiques, qui ont notamment permis à deux chercheurs de remporter un prix Nobel.



Au fil des ans, EACL a joué un rôle important de soutien à la politique publique et de mise en œuvre de programmes pour le compte du gouvernement du Canada. Cela comprend la production d'isotopes médicaux, ainsi que la provision de la science et la technologie nucléaires dans les domaines de l'énergie, de la non-prolifération, de la préparation aux situations d'urgence, du contre-terrorisme, de la santé et de la sécurité. Les installations uniques d'EACL en ont fait une destination de choix pour les scientifiques du Canada et du monde, favorisant l'innovation canadienne et le perfectionnement et le maintien en poste de travailleurs et de scientifiques hautement qualifiés dans le domaine du nucléaire.

Pour renforcer davantage ces capacités, le gouvernement fédéral investit dans des infrastructures nouvelles et renouvelées, ce qui nous aide à construire un complexe de science et de technologie de pointe.

Les activités de science et de technologie nucléaire des Laboratoires de Chalk River appuient les besoins et les priorités du gouvernement fédéral et l'offre de service des LNC en recherche et développement appuie l'ensemble du secteur nucléaire au Canada. Surtout, les LNC font correspondre leurs activités en science et technologie avec les pratiques exemplaires de gestion de projet, accroissent les revenus tirés des activités commerciales et optimisent les frais administratifs et les frais de gestion afin de livrer toujours de la science au service des Canadiens.

Partenariats stratégiques

EACL a établi des partenariats stratégiques à l'échelle nationale et internationale afin de maximiser ses investissements dans la recherche et les capacités au laboratoire et d'améliorer l'innovation. À l'échelle nationale, EACL et les LNC renforcent leurs partenariats avec le milieu universitaire afin de faciliter la collaboration en recherche, le développement et la mobilité du personnel hautement qualifié (PHQ) et l'accès à une infrastructure spécialisée.

Un protocole d'entente (PE) a été signé avec neuf universités : Université McMaster, Université technique de l'Ontario, Université Western, Université de Waterloo, Université de la Saskatchewan, Université de Regina, Université du Nouveau-Brunswick et Université Queens qui sont en harmonie avec les domaines prioritaires de science et technologie, ont un historique de collaboration fructueuse, et possèdent une expertise et une infrastructure complémentaires.

En juillet 2025, EACL et LNC ont organisé la première « Journée des universités » pour rassembler toutes les universités partenaires, aux Laboratoires de Chalk River, afin de favoriser la collaboration et de renforcer les relations, de partager des connaissances et d'explorer des opportunités de projets et d'initiatives conjoints. EACL est membre sans droit de vote du Réseau d'excellence universitaire en génie nucléaire (UNENE) et conserve un siège au conseil d'administration et à la présidence du comité consultatif en recherche. L'UNENE est un réseau d'universités, d'industries, de gouvernements et d'institutions internationales du Canada qui se consacrent à l'avancement du savoir nucléaire, au renforcement des capacités et à la visibilité accrue de la force du Canada en tant que partenaire mondial et à l'accroissement du rôle du nucléaire dans l'avancement de la durabilité mondiale et de l'avenir de l'énergie propre.

En 2024-2025, nous avons continué à renforcer nos relations internationales avec les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. EACL et le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) ont organisé des visites de sites réciproques pour partager des informations et examiner des

occasions de collaboration sur des projets de recherche sur l'énergie, et pour tirer parti de l'infrastructure unique dans chacun de nos laboratoires respectifs. Des visites de sites réciproques ont également été effectuées avec des laboratoires d'Oakridge de la National Nuclear Security Administration (NNSA) des États-Unis pour explorer la collaboration sur le combustible TRISO (tristructural-isotrope), le déploiement à distance de petits réacteurs modulaires (PRM) et la sécurité nucléaire. EACL a également accueilli une délégation du Laboratoire national nucléaire du Royaume-Uni pour une réunion bilatérale sur la gestion des infrastructures et des actifs, la gouvernance d'entreprise et le cadre de valeur, ainsi que la collaboration en science et technologie sur les réacteurs avancés, les réacteurs de recherche et le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaire.

EACL participe activement dans une collaboration multilatérale dans des organisations internationales telles que le Forum international Génération IV (GIF), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

En juin 2025, EACL et les LNC ont organisé la Journée de la fusion nucléaire, un forum avec l'industrie, le milieu universitaire, le gouvernement et d'autres laboratoires nationaux pour discuter et explorer le chemin vers le déploiement de la fusion au Canada. Les LNC ont dévoilé son rapport « L'énergie de fusion pour le Canada », financé dans le cadre du Plan de travail fédéral sur la science et la technologie nucléaires, qui décrit la vision des LNC pour une stratégie nationale visant à rendre l'énergie de fusion une réalité au Canada.

Le Cadre pour le déploiement de microréacteurs dirigé par EACL et les LNC pour informer le déploiement sécuritaire de petits réacteurs modulaires et de microréacteurs qui sont les mieux adaptés aux applications hors réseau dans les collectivités et les applications à travers le Canada a été mis en place, avec une gouvernance comprenant un secrétariat, un Comité directeur et dix groupes de travail techniques provenant de dix-huit organisations. Les réunions inaugurales ont eu lieu en marge de la Conférence internationale sur les réacteurs de quatrième génération et les petits réacteurs (G4SR) en octobre 2024. Les Groupes de travail techniques ont élaboré un Cadre abordant les étapes critiques, la recherche, les défis et les occasions nécessaires au déploiement des PRM pour un engagement supplémentaire avec les intervenants pertinents.

Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires

EACL surveille l'exécution du Plan de travail fédéral sur la science et la technologie nucléaires afin d'appuyer les priorités et les responsabilités fondamentales du gouvernement dans les domaines tels que la santé, la sûreté et la sécurité nucléaires, l'énergie et l'environnement. Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires sert à établir, à maintenir et à maximiser les capacités qui sont propres aux LNC. En collaboration avec quinze ministères et organismes fédéraux, EACL élaboré un programme qui répond à l'ensemble des besoins et des priorités du gouvernement fédéral et stimule l'innovation grâce au développement de technologies et d'applications, tout en appuyant les partenariats, les engagements et les obligations du Canada à l'échelle internationale.

Le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires est axé sur quatre thèmes

Le développement d'applications biologiques et comprendre les incidences de la radiation sur les êtres vivants.

La gestion responsable de l'environnement et la gestion des déchets radioactifs.

La sécurité sur le plan national et international, la préparation aux situations d'urgence nucléaire et interventions en cas d'urgence nucléaire.

La mise au point et l'utilisation sûre, sécuritaire et responsable des technologies nucléaires.

Les activités menées en 2024-2025 ont appuyé les priorités d'EACL, notamment l'appui aux priorités du gouvernement et l'atteinte de ses cibles en matière de changements climatiques en 2030 et en 2050. Cela inclut :

- Faire avancer le développement et le déploiement des technologies des petits réacteurs modulaires au Canada afin d'éclairer les règlements, les évaluations et les politiques, comme la validation expérimentale des modèles prédictifs à l'appui de l'analyse de la sûreté et des demandes de permis, et la conception de capteurs pour surveiller les structures éloignées et souterraines.
- Étudier la sécurité et l'efficacité de l'isotope Actinium-225 pour soutenir de nouvelles utilisations médicales et développer la production de preuves de concept de radio-isotopes de haute qualité pour les traitements contre le cancer.
- Soutenir les décisions des organismes de réglementation et les décisions relatives à l'octroi de permis pour les projets afin de comprendre le comportement des matériaux dans les réacteurs avancés, les petits réacteurs modulaires et le parc des réacteurs actuel en environnement extrême.
- Étudier les effets du vieillissement, de la corrosion et de la dégradation des matériaux du noyau pour les différents types de réacteurs, nouveaux et actuels, et développer des réseaux de pointe pour la surveillance en ligne.
- Déterminer si les petits réacteurs modulaires (PRM) ont le potentiel de répondre aux besoins d'une exploitation minière éloignée à émissions de carbone quasi nulles.
- Contribuer à la capacité des services d'urgence du Canada en élaborant des techniques améliorées de biodosimétrie pour faciliter la rapidité du triage dans le cadre d'une intervention d'urgence, l'amélioration des techniques de mesure rapide des radionucléides et le développement de techniques de déorporation et de décontamination.
- Améliorer la compréhension de la base de l'efficacité biologique des différents rayonnements à des doses et à un débit de dose faibles.
- Faire évoluer les technologies pour améliorer la détection des matières nucléaires spéciales à la frontière.
- Étudier les considérations de sécurité nucléaire et d'intervention en cas d'urgence pour le déploiement de PRM dans des sites éloignés.
- Réduire les incertitudes en matière d'évaluation des risques de rayonnements à faible dose pour gérer les difficultés posées par la politique réglementaire, l'évaluation de la santé et les communications publiques au moyen d'études *in vivo* chez des souris.
- Progresser dans la compréhension des répercussions environnementales et des déchets produits par les activités des PRM afin de soutenir le Plan d'action pour les PRM;
- Organiser des exercices afin de tester la résilience en matière de cybersécurité des centrales nucléaires dans le cadre d'une simulation à grande échelle de la cybersécurité des systèmes de contrôle et de sécurité dans les installations physiques.
- Appuyer les intérêts, les engagements et les ententes du Canada dans les domaines de la non-prolifération, de la lutte contre le terrorisme et du désarmement, notamment le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire.
- Élaboration d'une feuille de route pour l'énergie de fusion au Canada afin d'appuyer les décisions relatives à l'élaboration d'un programme national de R-D en énergie de fusion.
- Le Centre canadien pour la sécurité de l'hydrogène, qui vient d'être lancé, fournit l'expertise nécessaire en matière de sécurité. Partout dans le monde, des pays s'engagent et investissent dans la recherche, le développement et les infrastructures pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Comme l'hydrogène est un élément clé de la décarbonisation, le Centre canadien pour la sécurité de l'hydrogène a été créé pour comprendre les défis et les considérations de sécurité dus à l'introduction de la technologie.

Cibles	Résultats
Réaliser les projets de recherche présentés dans le Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires selon le calendrier et tels qu'ils sont décrits dans le plan annuel des LNC.	100 % des jalons du projet ont été atteints dans le cadre du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires.

Laboratoires Nucléaires Canadiens en tant que laboratoire fédéral

En plus des travaux effectués pour les ministères et les organismes fédéraux en vertu du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, les LNC offrent des services et l'accès à leur expertise et leurs installations uniques sur une base commerciale. Ces capacités sont également mises au service d'organismes internationaux comme l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Agence pour l'énergie nucléaire. En 2024-2025, les LNC ont poursuivi leurs travaux avec divers ministères et organismes publics, y compris Recherche et développement pour la défense Canada, dans le cadre du Programme canadien pour la sûreté et la sécurité, la Garde côtière canadienne, Pêches et Océans, et le ministère de la Défense nationale.

Cibles	Résultats
Proposer et élaborer de trois à cinq ententes de collaboration, protocoles d'entente ou autres ententes avec des organisations.	Huit nouvelles ententes ont été signées avec le gouvernement du Canada.

Programme de technologies nucléaires nouvelles et émergentes (N2ET)

Les LNC ont regroupé plusieurs projets d'énergie propre et de sciences de la santé en un seul programme : le programme de technologies nucléaires nouvelles et émergentes (N2ET). L'objectif du programme est d'accélérer la recherche et les technologies prometteuses vers la commercialisation et le déploiement. Le programme appuie directement la vision d'EACL en matière d'innovation nucléaire et d'exploiter les sciences et les technologies nucléaires au profit du Canada. Le programme N2ET englobe le processus d'invitation des PRM, qui invite les entreprises à construire des petits réacteurs modulaires, et d'autres unités de démonstration de réacteurs avancés sur l'un des sites que les LNC gèrent pour le compte d'EACL. Il comprend également le programme de l'Initiative canadienne de recherche nucléaire (INIC), qui vise à accélérer le développement et le déploiement de conceptions de réacteurs avancés, qui permet aux participants d'optimiser les ressources, de partager les connaissances techniques et d'avoir accès à l'expertise et aux installations uniques des LNC. En août 2024, les LNC et la Banque de développement du Canada ont annoncé un investissement de 20 millions de dollars dans l'entreprise canadienne General Fusion (10 millions de dollars de chaque partie). Cet investissement vise à accélérer la commercialisation du système de compression plasma Lawson Machine 26 et comprend un siège sur le conseil d'administration de General Fusion pour les LNC. Cela constitue une autre étape dans la construction d'un écosystème de fusion canadien.



De plus, EACL a signé un PE avec le Saskatchewan Research Council (SRC), une société d'État provinciale ayant un mandat de recherche complémentaire. L'objectif de cette entente est de permettre la collaboration entre les deux organisations, en particulier en ce qui concerne le microréacteur eVinci qui se trouve au SRC. EACL et les LNC ont une expertise et des capacités importantes qui seront d'une grande valeur pour le SRC dans la réalisation de ce projet, et la coopération qui y est associée favorise les progrès nationaux d'énergie propre et une importante coopération fédérale-provinciale.

Le programme N2ET comprend également l'Initiative de démonstration, d'innovation et de recherche sur l'énergie propre (DIREP), qui fait progresser la science qui sous-tend les systèmes d'énergie hybride pour mieux comprendre comment les technologies d'énergie propre peuvent collaborer avec d'autres technologies d'énergie renouvelable. Dans le cadre de ce programme, des coentreprises, comme Actineer Inc., une coentreprise entre les LNC et Isotope Technologies Munich (ITM) qui poursuit la production à l'échelle industrielle d'actinium-225, un nouvel isotope médical prometteur dans la lutte contre le cancer, et Fusion Fuel Cycles Inc., une coentreprise entre les LNC et Kyoto Fusioneering visant à développer et à déployer les technologies du cycle de combustible pour la fusion du deutérium-tritium (D-T).

En janvier 2025, N2ET a élargi le « processus d'invitation des PRM » pour inclure les réacteurs de fusion et a été renommé le « Processus d'invitation pour l'énergie propre ». De même, le programme de l'INIC s'étendra pour inclure d'autres formes d'énergie propre, y compris un accent plus large sur la recherche et le développement axés sur la fusion. Les investissements visant à faire progresser les coentreprises Actineer Inc. et Fusion Fuel Cycles Inc. continueront d'assurer l'avantage concurrentiel du Canada dans les isotopes médicaux et les cycles de combustible à fusion.

Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies

Le Fonds des initiatives de développement de nouvelles technologies (FIDNT) a été créé pour permettre aux LNC d'entreprendre des activités en science et technologie afin de développer des capacités et des compétences aux Laboratoires de Chalk River, dans l'objectif à long terme d'attirer et de retenir une expertise de classe mondiale et d'acquérir des aptitudes et des connaissances qui seront probablement nécessaires pour des possibilités à venir ou des possibilités émergentes. Le FIDNT est à l'instar des programmes similaires dans les laboratoires nationaux à l'échelle mondiale, fournissant un financement visant à soutenir les travaux et les projets qui pourraient en être à des stades préliminaires, en périphérie des priorités de recherche courantes, comporter des risques élevés ou être de nature exploratoire. Le FIDNT est censé promouvoir la pensée innovatrice, récompenser l'initiative, accorder les priorités à court terme avec la vision à long terme et améliorer l'engagement des employés.

Les faits saillants de la période de rapport comprennent :

- Lancement de la septième itération de l'initiative stratégique de développement participatif SEED (Strategic, Enabling, Engaging, Development). Ce programme s'inspire du modèle des entreprises en démarrage et recueille les idées des employés en vue de nouveaux projets, en investissant dans ceux sélectionnés pour la filière de recherche.
- L'intégration des systèmes d'énergie nucléaire et renouvelable par la modélisation des processus de production d'hydrogène. Cela positionne également les LNC pour avoir l'expertise nécessaire à la réalisation de simulations de processus pour l'intégration des PRM et des réacteurs de fusion avec la production d'hydrogène.
- Alpha-thérapie ciblée utilisant des nanocorps intracellulaires pour la distribution ciblée de radio-isotopes dans la thérapie du cancer.
- Un nouveau prototype de détecteur de neutrons fondé sur des aérogels de nanoparticules. Ce projet a été lancé à la suite de la réussite d'un projet SEED, dans lequel on a étudié une technologie d'aérogel de nanoparticules absorbant les neutrons en tant que solution possible de recharge de détecteur de neutrons à l'Helium-3. Ce projet permettra aux LNC de maintenir et d'élargir son expertise unique en matière de détection de neutrons et de développement de nouveaux détecteurs de neutrons.
- Élaboration d'une technique d'émission de neutrons induite par les muons pour la vérification et la non-prolifération nucléaires. Une publication dans une revue évaluée par des pairs a été acceptée par Taylor & Francis, l'un des principaux éditeurs académiques au monde.

Cibles	Résultats
Maintenir et améliorer l'expertise et les capacités.	Dix projets se poursuivent de l'année précédente.

Science et technologie commerciales

Les LNC sont intrinsèquement un laboratoire de sciences appliquées qui joue un rôle unique dans la connexion de la recherche fondamentale à des applications industrielles concrètes. Afin de répondre aux besoins spécifiques de l'industrie, les LNC fournissent des services techniques et des produits de recherche et de développement à des tiers sur une base commerciale. Les LNC ont également élargi leurs efforts de commercialisation au développement de la propriété intellectuelle avec des partenaires stratégiques et à la participation à des initiatives de l'industrie ou de partenariat pour faire avancer la technologie, les produits ou les services et les rendre accessibles à l'industrie.

Les LNC continuent leur travail vital pour fournir une expertise clé à l'appui de l'exploitation et de la maintenance du parc existant de réacteurs au Canada et dans le monde entier. En agissant ainsi, les LNC cherchent continuellement à améliorer l'efficacité et la valeur des services qu'ils fournissent, et à établir des relations stratégiques à long terme et des cadres contractuels avec des clients clés.

En plus de renforcer ses lignes d'affaires traditionnelles en soutien à la flotte existante de réacteurs CANDU, les LNC continuent d'élargir sa portée et de se diversifier dans de nouveaux marchés. En agissant ainsi, les LNC continuent de se concentrer sur les domaines où ils ont une offre unique qui soutient la santé et le succès de la chaîne d'approvisionnement nucléaire canadienne, comme l'accès à des installations et à une expertise uniques, jouant son rôle crucial pour permettre le potentiel de la technologie nucléaire de fournir un maximum de bénéfices au Canada. De telles occasions comprennent, sans toutefois s'y limiter :



- Parc de réacteurs à eau légère
- Déclassement et gestion des déchets
- Petits réacteurs modulaires
- Hydrogène
- Tritium (cycle du combustible de fusion)
- Sûreté et sécurité
- Recherche et développement en santé (R-D)
- Production d'isotopes médicaux

Le travail commercial est à la fois un élément important de la mission scientifique et technologique des LNC et un facteur de réussite. En collaborant avec l'industrie privée, ce travail appuie non seulement le succès du secteur canadien, mais permet également aux LNC de maintenir et d'améliorer ses capacités et ses installations scientifiques et techniques et d'attirer, de développer et de retenir des experts de premier plan au Canada. Cela renforce le rôle du Canada en tant que nation nucléaire de premier plan (c'est-à-dire un pays doté d'un écosystème nucléaire complet, d'une technologie, de capacités, d'installations, de recherches et d'une chaîne d'approvisionnement nucléaire solide), et contribue aux objectifs scientifiques et d'innovation du Canada sur la scène nationale et internationale.

En s'appuyant sur les efforts déployés par le passé, en 2024-2025, les LNC ont continué de répondre aux demandes des clients existants et d'explorer de nouveaux marchés.

Cibles	Résultats
Générer des recettes de 69,7 millions de dollars.	Les revenus réels générés en 2024-2025 étaient de 86,1 millions de dollars, ou 124 % de la cible.

EACL, par l'intermédiaire des LNC, continue de s'appuyer sur sa vision, qui est de servir le monde comme plaque tournante mondiale de la recherche et de la technologie de PRM. Cela comprend l'ambition de mettre en place une unité de démonstration construite sur un site géré par les LNC. Le processus d'invitation par étapes des LNC pour les développeurs de technologie qui souhaitent que leur unité de démonstration soit située a été révisé et relancé, tirant les leçons des engagements précédents et tenant compte de l'environnement opérationnel externe hautement dynamique. Ce relancement comprenait une expansion pour encourager les candidats cherchant à démontrer toute forme de technologie d'énergie propre, y compris la fusion.

Les LNC ont continué de miser sur le succès de l'Initiative canadienne de recherche nucléaire (ICRN), un programme dirigé par les LNC qui soutient des projets de recherche collaboratifs sur la technologie du réacteur avancé avec des promoteurs tiers, attirant 7 autres demandes dans le cadre de leur programme de 2024-2025, avec 5 des 7 portées de travail de R-D conjointe passant à la phase de négociation du projet. Ce programme de partage des coûts a été mis au point par EACL et les LNC afin de rendre les capacités techniques et les connaissances d'experts disponibles et accessibles à la communauté des réacteurs de pointe, afin de leur fournir le soutien technique nécessaire pour progresser vers le déploiement au Canada. Ce faisant, les LNC renforcent encore le rôle unique qu'il doit jouer pour accélérer le déploiement de réacteurs avancés sûrs, sûrs, propres et rentables au Canada.

EACL et LNC reconnaissent l'importance des partenariats pour maximiser la valeur dérivée de leurs capacités, de leur expertise et de leurs installations uniques comme essentielle à l'exploitation des possibilités nucléaires pour le Canada et à la prestation de services aux Canadiens. Les LNC adoptent par conséquent une approche proactive à l'égard des marchés existants et nouveaux, en déployant un éventail de modèles pour mieux servir de catalyseur de l'innovation nucléaire canadienne. Cela comprend la formation de nouveaux partenariats commerciaux stratégiques pour développer des produits et des services et faciliter leur accès au marché. Des exemples incluent :

PI sur le petit réacteur : Dans le cadre des efforts continus pour s'assurer que la PI canadienne est utilisée pour offrir le maximum de bénéfices possible à la société canadienne, les LNC ont conclu avec succès une demande d'expression d'intérêt (DEI) pour la licence des technologies de réacteur SLOWPOKE et des batteries nucléaires d'EACL pour des possibilités de commercialisation. La DEI a invité les développeurs de technologies et d'autres intervenants intéressés à soumettre leurs idées et leurs commentaires sur les conceptions et technologies de réacteurs innovants, qui ont collectivement de vastes applications, notamment la production d'électricité, le chauffage urbain, la production d'isotopes et la recherche en physique. Le niveau d'intérêt et le taux de réponses formelles du marché ont dépassé les attentes, les LNC et EACL considérant maintenant les prochaines étapes les plus appropriées dans l'intérêt du Canada.

Produits radiopharmaceutiques : Les LNC ont réalisés de nombreux succès techniques notables depuis le lancement d'Actineer Inc., sa coentreprise avec Isotope Technologies Munich (ITM) en 2023. En tant que fournisseur de services pour la coentreprise, tout au long de 2024-2025, les LNC ont réussi à prouver et à continuer à développer la technologie pour produire et irradiier des cibles de radium et à extraire avec succès de l'Actinium-225. Cela représente une histoire de succès significative pour l'industrie et signale davantage le rôle important des LNC dans l'écosystème canadien des isotopes médicaux.



Réacteur national de recherche universel

Après 60 ans de fonctionnement, le réacteur national de recherche universel a été mis à l'arrêt en mars 2018. Conçu au début des années 1950, ce réacteur de recherche à faible température et à faible pression a été à l'origine de bon nombre de réalisations dans une grande variété de secteurs industriels importants à l'échelle mondiale. Le réacteur national de recherche universel a été utilisé pour la mise à l'essai de nombreux concepts qui ont été ultérieurement appliqués au réacteur CANDU. Il a favorisé l'émergence d'une industrie mondiale de radio-isotopes médicaux et a fourni une source de neutrons permettant d'effectuer des recherches dans un grand éventail de sciences, appliquées et de base.

L'arrêt du réacteur a créé un immense vide dans les capacités de recherche aux Laboratoires de Chalk River. EACL et les LNC explorent actuellement les options concernant un futur réacteur de recherche. La décision de déployer la technologie nucléaire nationale (c.-à-d. CANDU) pour appuyer la transition énergétique du Canada aura une incidence importante sur l'analyse de rentabilisation d'un réacteur de recherche, bien qu'un réacteur de recherche puisse appuyer tout choix technologique.

Revitalisation des Laboratoires de Chalk River

Les Laboratoires de Chalk River appartenant à EACL et gérés par les LNC comprennent plusieurs installations nucléaires accréditées et plus de 50 locaux de recherche uniques. Ils appuient les grandes priorités du gouvernement et de l'industrie en matière de science et de technologie nucléaires, y compris la recherche et les progrès réalisés dans les domaines de la santé, de la sûreté et de la sécurité, de la gestion responsable de l'environnement et de l'énergie propre.

Les plans à long terme des LNC pour des investissements en immobilisations ciblés et stratégiques permettront aux laboratoires d'élargir leur éventail unique de capacités en science et technologie, tout en demeurant souples pour s'adapter rapidement aux innovations de pointe dans les domaines du nucléaire et de l'énergie. Ces investissements contribueront à fournir un complexe efficace et rentable qui remplacera les installations et les infrastructures vétustes dont les coûts de fonctionnement et d'entretien sont élevés.

Dans le cadre du rôle d'EACL dans la surveillance des activités de gestion et d'exploitation de nos sites par les LNC, un accent clair est placé sur l'exploitation continue et sûre des laboratoires nucléaires et des sites de déclassement. Au-delà du rôle de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) qui, en tant qu'organisme de réglementation, assure la sécurité de toutes les activités nucléaires au Canada, EACL anticipe un rendement élevé des LNC dans les domaines de la santé, de la sûreté, de la sécurité et de la protection de l'environnement.

EACL a également demandé aux LNC de transformer leurs activités afin d'optimiser les ressources et de réduire les coûts et les risques pour le Canada. L'objectif général est de créer un site qui prendra la forme d'un complexe rentable et moderne doté d'installations nouvelles et remises à neuf en vue de soutenir la croissance future des LNC. Tout investissement en immobilisations effectué aux sites d'EACL tiendra compte des pratiques exemplaires en matière de durabilité et de normes de construction écologiques, afin qu'EACL atteigne ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Plan d'immobilisations porte sur deux grands domaines :

Infrastructure scientifique nouvelle : Ces investissements s'inscrivent dans un plan à long terme visant à revitaliser le site de Chalk River et à mettre en place des installations scientifiques nouvelles en vue de construire un complexe de science et technologie nucléaire moderne et de classe mondiale qui répond aux besoins du gouvernement et de l'industrie.

Infrastructures du site actuel : Des investissements ont dû être réalisés pour renforcer les installations et les infrastructures existantes et vieillissantes au site de Chalk River, notamment les réseaux de distribution d'eau potable, d'égouts pluviaux, de traitement des eaux usées, le réseau électrique et autres services publics. Ces investissements sont nécessaires pour répondre aux exigences en matière de réglementation et de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement, et pour maintenir la rentabilité et la fiabilité du site. Les projets suivants transforment l'ensemble en un complexe de science et de technologie nucléaire moderne et faible en carbone de classe mondiale.

Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires : Le Centre combinera les capacités des installations existantes, mais désuètes, en une installation blindée moderne et un complexe de laboratoires de recherche. Cette nouvelle installation permettra de réaliser de nouvelles avancées dans le programme de science et technologie nucléaires, notamment en faveur du développement de petits réacteurs modulaires, de la sûreté et de la sécurité nucléaires. La construction a débuté en 2022 et devrait être achevée en 2030. En 2024-2025, la fondation du côté sud a été achevée avec l'installation de l'acier structurel et du bois massif. Le travail se poursuit sur la conception pour compléter la fondation du côté nord, la fabrication de la cellule chaude et la structure.

Centre de collaboration scientifique (CCS) : Ce bâtiment de six étages servira de centre d'affaires et répondra aux prévisions de personnel actuelles et futures des LNC. Le CCS favorisera l'efficacité des processus, la collaboration et le développement des affaires, et permettra un agrandissement potentiel en fonction de l'avenir des travaux et des programmes réalisés aux Laboratoires de Chalk River. La construction a été achevée en 2023-2024, avec un audit énergétique prévu pour être terminé cette année.

Cibles	Résultats
Achever et mettre en service de nouvelles installations non nucléaires.	Le Centre de collaboration scientifique (CCS) est terminé et en service.
Améliorer la stabilité des mesures des indicateurs sectoriels en matière de santé, de sûreté, de sécurité et d'environnement par rapport aux normes de référence de l'industrie.	Les LNC ont obtenu un excellent rendement en matière de sécurité sur le site de Chalk River et se situent bien dans le quartile supérieur du rendement de l'industrie, tandis que d'autres indicateurs clés démontrent une solide amélioration continue.
Mettre en œuvre des mesures visant à réaliser les projections des LNC en matière de gestion des coûts d'exploitation tout en préservant la sécurité et la protection de l'environnement en vue d'assurer la viabilité à long terme d'une organisation axée sur la science.	La pression sur les coûts attribuable à l'inflation survenue après la pandémie et l'escalade anormale continue de poser un défi. Des efforts ont été déployés pour réduire les coûts grâce à des initiatives d'efficacité énergétique et d'autres moyens. Les activités à cet égard se poursuivront dans les années à venir.



Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires

Le Centre de recherches avancées sur les matières nucléaires (CRAMN) représente l'investissement en immobilisations le plus important pour EACL aux Laboratoires de Chalk River. Il vise à combiner les capacités des installations existantes, mais désuètes, et à les transformer en des installations blindées modernes et en un complexe de laboratoires de recherche essentiels pour les activités nucléaires du Canada et son statut de nation nucléaire de niveau 1.

Gestion responsable de l'environnement



Déclassement et gestion des déchets

EACL vise à protéger l'environnement en faisant avancer les principaux projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets afin de gérer les risques et les dangers.

EACL poursuit des activités en science et technologie nucléaire depuis sept décennies. Bien que ces activités aient procuré d'importants avantages pour le Canada et aux Canadiens – par exemple, la production d'isotopes médicaux utilisés pour la détection et le traitement du cancer – elles ont également produit des déchets radioactifs. EACL a différents types de déchets radioactifs sur ses sites, notamment des déchets radioactifs de haute activité (combustible usé), de moyenne activité et de faible activité. Plusieurs sites, bâtiments et structures ont également été contaminés par des activités de science et technologie nucléaires et des pratiques passées de gestion des déchets radioactifs, et doivent maintenant être décontaminés et démolis, et les déchets radioactifs, éliminés ou gérés de façon adéquate et sécuritaire.

EACL est également responsable de s'acquitter des responsabilités du Canada en ce qui a trait aux déchets radioactifs historiques de faible activité des sites où le premier propriétaire n'existe plus ou une autre partie ne peut être tenue responsable et dont le gouvernement a accepté la responsabilité. Ces responsabilités englobent la décontamination et la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington (Ontario), conformément à une entente conclue entre le Canada et ces dernières. Il s'agit de l'un des projets environnementaux les plus importants et les plus complexes au Canada.

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL a reçu le mandat d'accélérer ces activités afin de réduire les risques et les coûts pour le Canada d'une façon sécuritaire, conformément aux pratiques internationales de pointe. EACL a explicitement demandé aux LNC de proposer des solutions pour l'élimination des déchets radioactifs à long terme et d'accélérer les activités de déclassement pour réduire les obligations environnementales.

Ces travaux vont bon train, et des progrès importants ont été réalisés aux Laboratoires de Chalk River, où 127 bâtiments et installations anciens et désuets ont été démolis à ce jour. Cela réduit non seulement le passif environnemental d'EACL et les coûts globaux d'entretien du site, mais cela ouvre également la voie à la construction de nouvelles installations dans le cadre de la revitalisation du site.

Travaillant en collaboration avec les nations autochtones et les collectivités locales, les experts de l'industrie et les principaux intervenants, EACL et les LNC font avancer les activités de déclassement et explorent les différentes solutions pour répondre aux enjeux et aux possibilités uniques associés à l'élimination à long terme de déchets radioactifs.

Remise en état des lieux, déclassement et gestion des déchets radioactifs aux Laboratoires de Chalk River

Ce secteur comprend les activités de déclassement et de gestion des déchets liées aux responsabilités d'EACL en matière d'environnement, de déclassement et de gestion des déchets aux Laboratoires de Chalk River.

Gestion et élimination des déchets aux Laboratoires de Chalk River

Les déchets radioactifs sont stockés de façon sécuritaire au site de Chalk River. Toutefois, il est nécessaire de mettre au point de nouvelles solutions de gestion et d'élimination à long terme pour divers types de déchets afin de permettre la remise en état des bâtiments, des terrains et des sols contaminés et de se détourner du stockage provisoire. À cet effet, les LNC ont proposé de construire une installation de gestion des déchets près de la surface visant l'élimination des déchets radioactifs de faible activité d'EACL, de même que de petites quantités de déchets provenant d'autres producteurs canadiens, comme les hôpitaux et les universités.

L'installation permettrait l'élimination de la grande majorité des déchets d'EACL actuellement stockés provisoirement, ainsi que des déchets extraits par les activités de remise en état des terrains contaminés, des activités de déclassement et de l'exploitation continue des laboratoires nucléaires. Ce projet est essentiel à l'avancement des activités de déclassement et de remise en état aux sites d'EACL et à une meilleure protection de l'environnement.

La permission d'entamer la construction de l'installation de gestion des déchets près de la surface a été accordée aux LNC le 9 janvier 2024, à la suite d'audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). À la suite à la décision réglementaire, trois révisions judiciaires (RJ) ont été déposées par des organisations intervenantes, concernant divers aspects du processus réglementaire. Les trois RJ ont été entendus en cour et des décisions ont été rendues. En conséquence, les travaux sur le projet ont été suspendus pendant que, d'une part, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique examine les permis en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*, et que la Commission canadienne de sûreté nucléaire élabore un nouveau processus de consultation avec la Première Nation Kebaowek. Les LNC, sous la supervision d'EACL, ont déposé une demande d'appel de ces décisions, mais peu importe le résultat des processus judiciaires, ils continuent de travailler pour répondre aux exigences réglementaires et aux permis afin de faire avancer le projet. La construction de l'IGDPS est maintenant prévue pour commencer en 2026. Cependant, les LNC continuent de progresser dans leurs engagements de préconstruction, qui sont maintenant presque tous complétés. Ce revers crée plusieurs défis, mais EACL comprend les questions juridiques complexes – en particulier celles associées à la mise en œuvre de la *Loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* – en jeu, et que du temps et des efforts supplémentaires peuvent être nécessaires pour résoudre les problèmes en suspens. Nous restons déterminés à soutenir les activités de réconciliation avec les peuples autochtones et sommes convaincus que nous pouvons surmonter les défis restants et faire progresser ce projet de nettoyage environnemental vital.

Entre-temps, le stockage provisoire des déchets continue de prendre de l'ampleur pour accueillir les déchets produits dans le cadre des travaux de décontamination et de déclassement au site de Chalk River, ainsi que les opérations en cours dans le domaine des sciences et de la technologie nucléaires.

À la suite de l'acceptation en octobre 2023 par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles des recommandations de la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) concernant une Stratégie intégrée pour les déchets radioactifs (SIDR) pour le Canada, les principaux propriétaires et producteurs de déchets du Canada (y compris EACL et les LNC) ont formé un Comité de collaboration sur les déchets radioactifs pour mettre en œuvre et mettre à jour la stratégie à l'avenir, conformément à leurs obligations en vertu de la Politique actuelle en matière de gestion des déchets radioactifs et de déclassement. Conformément à la SIDR, EACL et les LNC continuent de collaborer avec la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) alors qu'ils développent leur projet visant à poursuivre l'élimination géologique en profondeur des déchets de moyenne activité du Canada.

Les déchets radioactifs de haute activité (combustible usé) d'EACL sont destinés à être éliminés dans le dépôt proposé de la SGDN. Les projets de gestion du combustible usé sont expliqués en détail dans la section Gestion du combustible usé et rapatriement de l'uranium hautement enrichi, ci-dessous.

Les LNC gèrent également les stocks de déchets liquides hautement radioactifs entreposés d'EACL, qui sont un sous-produit des activités de science et technologie (S et T) et de la production d'isotopes médicaux. Ils ont entrepris un projet qui consiste à enlever et à traiter de manière sécuritaire les déchets liquides radioactifs hérités se trouvant actuellement dans des réservoirs au site de Chalk River et à déclasser les réservoirs et les structures connexes. Les LNC ont réussi à vider cinq autres des réservoirs hérités, portant le total à 9 des 20 réservoirs maintenant confirmés comme répondant aux critères nécessaires pour la remise aux installations de déclassement.

En attendant de trouver et de mettre en place des solutions d'élimination, les LNC continuent de gérer les stocks de déchets radioactifs existants dans les installations de gestion de déchets prévues à cet effet au site de Chalk River, d'une façon qui soit sécuritaire et qui réduit au minimum les répercussions sur l'environnement.

Cibles	Résultats
Préparer et commencer la construction de l'installation de gestion des déchets près de la surface (IGDPS).	En attendant une résolution réussie devant les tribunaux, la construction est prévue pour commencer à l'automne 2026. Les LNC ont presque terminé tous les travaux préalables à la construction.
Les déchets radioactifs provenant d'autres sites d'EACL sont reçus aux Laboratoires de Chalk River (déchets radioactifs de faible activité reçus pour le stockage et l'élimination lorsque l'IGDPS est opérationnelle et les déchets de moyenne activité pour l'entreposage).	Les déchets radioactifs de faible et de moyenne activité provenant d'autres sites d'EACL (y compris les Laboratoires de Whiteshell) continuent d'être expédiés aux Laboratoires de Chalk River pour leur entreposage et leur élimination éventuelle.
Terminer la construction d'une installation pour l'entreposage provisoire des déchets radioactifs de moyenne activité aux Laboratoires de Chalk River (LCR).	Une solution a été développée pour intégrer des conteneurs de déchets de moyenne activité (DMA) disponibles dans le commerce au sein des zones de gestion des déchets existantes. Cette capacité offre un soulagement immédiat aux contraintes de stockage et garantit une capacité à court terme pour des sites tels que les Laboratoires de Chalk River, les Laboratoires de Whiteshell, Gentilly-1 et Douglas Point, permettant ainsi d'accélérer les activités clés du programme et de répondre aux limitations potentielles d'entreposage.

Restauration environnementale au site de Chalk River

Les activités de science et technologie nucléaires réalisées depuis plus de 70 ans au site de Chalk River ont mené à la production de différents déchets radioactifs et autres déchets dangereux. Ces déchets sont gérés soigneusement dans des zones spéciales, couramment appelées zones de gestion des déchets. Bien que la majeure partie du site de Chalk River demeure intacte, certaines zones, notamment les zones de gestion de déchets, contiennent des sols contaminés et des déchets qui doivent être récupérés et traités en vue de leur élimination définitive. Étant donné que le site contient encore un volume important de déchets enfouis, de sols contaminés et d'émanations connexes, des mesures correctives doivent être prises pour améliorer la protection de l'environnement. D'ici là, les déchets sont gérés de façon sécuritaire et étroitement surveillés.

La remise en état des zones de gestion des déchets ne peut pas progresser tant que l'IGDPS n'est pas opérationnelle. L'objectif est d'harmoniser l'achèvement de la planification des activités de caractérisation et de remise en état des zones de gestion des déchets avec la disponibilité de l'installation. Les LNC ont terminé l'enquête géophysique du sous-sol à l'usine de nitrate ainsi que la caractérisation des terres le long de l'ancienne route de pipeline de la zone de dispersion des liquides et a complété les évaluations de l'utilisation des terres pour les Laboratoires de Chalk River, Douglas Point et Gentilly-1.

Cibles	Résultats
Finaliser les plans de caractérisation et de décontamination de diverses zones de gestion des déchets du site de Chalk River.	La caractérisation des zones de gestion des déchets du site de Chalk River est en cours. Les évaluations de l'utilisation des terres pour le LCR, Douglas Point et Gentilly-1 sont terminées, ainsi que la caractérisation des terres du pipeline de la zone de dispersion des liquides et l'évaluation souterraine de l'usine de nitrates.



Déclassement au site des Laboratoires de Chalk River

Le site de Chalk River renferme de nombreux bâtiments désaffectés et vétustes qui doivent être décontaminés, déclassés et démolis. La construction du site remonte aux années 1940, et quelques bâtiments toujours en place datent de cette époque. Certains ont abrité les installations pour les activités de science et technologie nucléaires (et peuvent donc présenter un certain niveau de contamination radioactive), tandis que d'autres ont servi de bâtiments auxiliaires (par exemple, atelier d'usinage, garages, etc.). Ces installations et bâtiments sont désuets pour la plupart, ne répondent plus aux besoins d'exploitation et contribuent aux coûts élevés du site liés à l'entretien régulier aux fins de la sûreté et de la sécurité, à la consommation d'électricité, entre autres. Des bâtiments doivent aussi être démolis pour pouvoir procéder à la revitalisation du site de Chalk River.

Depuis 2015, le rythme des activités de déclassement au site de Chalk River s'est considérablement accéléré : 127 bâtiments et structures ont été décontaminés, déclassés et démolis. Ces travaux réduisent considérablement les coûts du site et permettent ainsi la construction d'installations de science et de technologie nucléaires de classe mondiale plus sûres et plus durables. La permission d'entamer la construction de l'IGDPS a été accordée aux LNC le 9 janvier 2024. Peu après, trois révisions judiciaires (RJ) ont été déposées par des organisations intervenantes. Les trois RJ ont été entendus en cour et des décisions ont été rendues. Deux des demandes ont été accordées en partie, ce qui a entraîné une pause dans le projet et un recul pendant que les LNC et EACL étudient les décisions et envisagent des actions. En attendant une résolution réussie devant les tribunaux, la construction de l'IGDPS devrait maintenant commencer en 2026.

Cibles	Résultats
Démolir 1 bâtiment et structure au site de Chalk River.	Trois structures ont été démolies en 2024-2025.

Gestion du combustible usé et rapatriement d'uranium hautement enrichi

De l'uranium hautement enrichi en provenance des États-Unis a été utilisé au site de Chalk River comme combustible pour le réacteur, ainsi que pour la production d'isotopes médicaux. Ce matériau exige un niveau de sécurité élevé de même que des installations de stockage coûteuses et sophistiquées. Dans le cadre de l'initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire (une initiative visant à réduire les risques de prolifération en centralisant des stocks d'uranium hautement enrichi dans un nombre moins élevé d'emplacements dans le monde), EACL travaille avec le département de l'Énergie des États-Unis et les LNC afin de retourner (rapatrier) ce matériau aux États-Unis pour qu'il soit transformé et réutilisé. Cette initiative représente pour le Canada une solution sûre, sécuritaire, opportune et permanente à la gestion à long terme de ce matériau.

Les LNC poursuivent également les efforts pour regrouper les stocks de combustible nucléaire irradié d'EACL. Cela consiste à transférer le combustible usé, actuellement stocké dans différents emplacements au Canada, au site des Laboratoires de Chalk River. Le regroupement du combustible usé dans un seul et même endroit permettra de le gérer de façon plus sûre et sécuritaire et de réduire les coûts, en attendant que la Société de gestion des déchets nucléaires élabore une solution d'élimination permanente.

Cibles	Résultats
Continuer d'enquêter et poursuivre l'élimination ou le rapatriement de matières combustibles fraîches et irradiées afin de réduire davantage les responsabilités du Canada.	Poursuivre la préparation du rapatriement de carburant, conformément aux engagements internationaux pris par le Canada, et préparer un envoi en 2025-2026.
Planifier les activités visant les expéditions de combustible usé d'EACL au site de Chalk River et entamer les activités de consultation auprès des intervenants et des collectivités autochtones.	Les activités visant les expéditions de combustible nucléaire irradié d'EACL du Canada au site de Chalk River et entamer les activités de consultation auprès des intervenants et des collectivités autochtones sont en cours.
La nouvelle installation de stockage de combustible est prête à recevoir le combustible usé d'EACL.	La nouvelle capacité de stockage de combustible a été agréée avec succès par la CCSN et la consolidation du combustible Gentilly-1 a commencé en 2024-2025.

Déclassement des réacteurs prototypes

Gentilly-1 et Douglas Point sont des réacteurs nucléaires prototypes à l'arrêt, propriétés d'EACL, situés respectivement à Bécancour, au Québec, et à Kincardine (Ontario). Ces réacteurs ont été utilisés de la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1980 pour faire progresser la mise au point des réacteurs à eau légère bouillante (Gentilly-1) et des réacteurs de puissance à condenseur de vapeur (Douglas Point). Les deux réacteurs sont actuellement en « état d'arrêt sûr » en attendant les plans complets de déclassement.

Au point Douglas, le bâtiment administratif a été démoli et la démolition de la salle des turbines a commencé et sera terminée cette année. Le déclassement du bâtiment de purification et des réservoirs de résine a également commencé et devrait être achevé cette année.

À Gentilly-1, la rationalisation électrique et mécanique est complète et attend qu'Hydro-Québec mette sous tension la nouvelle salle de commutation installée. Aussi à Gentilly-1, le transport du combustible vers Chalk River a commencé et se poursuivra l'année prochaine. Les LNC ont également soumis les documents réglementaires requis pour demander la permission de procéder à la prochaine phase de déclassement. Une audience ou une approbation pour procéder est attendue plus tard en 2025 ou au début de 2026.

Cibles	Résultats
Démolir les installations de soutien ou superflues sur le site du réacteur de Douglas Point.	Les travaux de démolition ont commencé en 2024 et le bâtiment administratif a été entièrement démolri. La démolition du bâtiment de la turbine a commencé et sera terminée cette année.
Examiner les options relatives au transport du combustible de Douglas Point et Gentilly-1 aux Laboratoires de Chalk River.	La prise en considération de la consolidation du combustible nucléaire irradié de Douglas Point aux Laboratoires de Chalk River est toujours en attente pendant que les LNC examinent les avantages commerciaux et de sécurité du transfert de ce combustible aux LCR. Les LNC ont commencé à transférer le combustible nucléaire irradié de Gentilly-1 aux Laboratoires de Chalk River. Ce travail se poursuivra cette année.

Initiative de la région de Port Hope

L'Initiative dans la région de Port Hope représente l'engagement du Canada à l'égard de la décontamination et de la gestion sécuritaire des déchets radioactifs historiques de faible activité situés dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. L'objectif est de relocaliser et de gérer de façon sécuritaire environ 2,1 millions de mètres cubiques de déchets radioactifs historiques de faible activité et les sols contaminés. Pour y parvenir, deux projets sont entrepris à cette fin : ceux de Port Granby et de Port Hope. Ces deux projets visent le déclassement de matériaux contaminés et la construction d'une installation de gestion près de la surface (une dans chaque municipalité). Le projet de Port Granby est maintenant achevé, mais celui de Port Hope est beaucoup plus complexe et se poursuivra au cours des prochaines années.

De nombreuses difficultés ont surgi du fait de l'augmentation de la portée du projet sur de nombreux fronts au cours de l'avancement des travaux de déclassement, en raison du volume plus important que prévu de déchets devant être éliminés. Au site de Port Granby, le volume total estimé des déchets a été 1,36 fois supérieur à l'estimation initiale (de 550 000 m³ à 750 000 m³) en raison du spectre de contamination plus large. Cela dit, les travaux d'assainissement ont été terminés à l'automne 2020, l'installation est maintenant recouverte et fermée, et les voies internes ont été éliminées. Le site de Port Granby est passé à la phase d'entretien et de surveillance à long terme.

En 2024-2025, les LNC ont continué de réaliser des progrès en vue de la remise en état du port de Port Hope, et ce, malgré les défis techniques imposés. Les réparations des murs et le dragage seront terminés dans quelques semaines, les activités finales de réhabilitation à l'est du quai sur la rivière Ganaraska ainsi que les murs nord et sud du bassin de retournement restent dans les délais pour une finition à l'été 2025. Le projet prévoit donc de terminer la remise en état radiologique du port plus tard cette année, avec la restauration finale se poursuivant jusqu'en 2026-2027.

Des progrès considérables en matière d'assainissement des sites industriels ont été réalisés en 2024-2025. Les sites de la lagune Chemetron et du parc Lions ont été entièrement restaurés, avec la remise officielle à la municipalité de Port Hope finalisée et reportée en 2025-2026. Le site de Water Work West a été achevé au début de 2024-2025. Ce projet était en retard en raison de la propagation importante de la contamination : une quantité plus de trois fois plus élevée de sol contaminé a dû être enlevée comparativement à ce qui avait été estimé au départ. La restauration de ce site sera effectuée en collaboration avec les communautés des Premières Nations et devrait commencer à la fin de 2025 ou au début de 2026, et se poursuivre jusqu'à l'été 2026. La remise en état du site de gazéification du charbon est maintenant terminée, avec la restauration prévue pour l'été 2025. Le ravin de la rue Alexander a été achevé en 2024-2025 et sa restauration sera terminée à l'été 2025. Le ravin de la promenade Highland Sud et le site d'enfouissement de la promenade Highland se poursuivront jusqu'en 2025-2026, mais seront achevés plus tard en 2025.

L'étendue des travaux et la réalisation de la remise en état des propriétés résidentielles représentent les plus grands défis restants de ce projet. À mesure que les activités de caractérisation ont progressé, le nombre de propriétés individuelles nécessitant des travaux de remise en état a augmenté. Les propriétaires et résidents de Port Hope ont exprimé leur mécontentement quant à la durée des travaux de remise en état de leurs propriétés. L'expérience des LNC dans le domaine a permis de constater qu'un nombre important de nettoyages de propriétés sont dictés par les critères de décontamination génériques et prudents. Par conséquent, les LNC recommandent de modifier les critères de nettoyage de l'Initiative pour la région de Port Hope de manière à réduire les incidences environnementales négatives non désirées et les perturbations dans la collectivité.

Les LNC ont présenté une demande à la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour modifier les critères d'assainissement et ont engagé le dialogue avec les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, la municipalité, les Nations et communautés autochtones locales de même que le public afin de faire avancer cette demande. On pourrait ainsi réduire au minimum les répercussions sur l'environnement et les collectivités environnantes tout en protégeant la santé humaine et l'environnement. Il est important de noter que cela s'inscrit toujours dans le respect de l'engagement pris par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'entente juridique initiale avec les municipalités de laisser les propriétés de telle sorte qu'elles puissent servir « sans restriction à tous les usages actuels et prévisibles ». Si les critères de décontamination révisés étaient acceptés par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, cela aurait pour effet de réduire la portée de la décontamination, le nombre total de propriétés, la durée de la remise en état et les perturbations globales pour les propriétaires. Les LNC et EACL continuent de poursuivre une révision des critères de décontamination qui satisfait à la fois la communauté et les organismes de réglementation.

Cibles	Résultats
Maintenir une surveillance à long terme de l'installation de gestion des déchets à long terme.	Le site de Port Granby est en transition vers une phase d'entretien et de surveillance à long terme.
Inviter les collectivités et les nations autochtones locales à explorer les options, et recueillir leurs commentaires sur les modifications possibles aux critères de nettoyage pour le projet de Port Hope.	Le dialogue s'est poursuivi avec les nations autochtones, la municipalité locale et les membres des collectivités.

Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité

Par l'entremise d'EACL, le gouvernement du Canada a assumé la responsabilité des déchets historiques radioactifs de faible activité dont le propriétaire initial n'existe plus et dont le propriétaire actuel ne peut raisonnablement être tenu pour responsable. EACL gère ces responsabilités à l'aide des LNC, lesquelles responsabilités englobent le traitement des déchets radioactifs historiques de faible activité dans divers sites canadiens (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope, mentionnée précédemment). Ces sites comprennent notamment ceux des projets transitoires continus de gestion des déchets et de remise en état, dont la plupart sont situés en Ontario, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Grâce à la planification et à la participation des intervenants et des groupes autochtones, les activités de remise en état le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord étaient en cours.

Cibles	Résultats
Mobiliser les intervenants locaux et les communautés autochtones pour qu'elles s'entendent sur des plans de nettoyage pour les sites le long de l'Itinéraire de transport dans le Nord situés dans le sud-est des Territoires du Nord-Ouest et le nord de l'Alberta.	Les activités de mobilisation se sont poursuivies avec les intervenants locaux et les collectivités autochtones au sujet des plans de nettoyage de la phase 2.



Déclassement et fermeture des Laboratoires de Whiteshell

Situé à Pinawa, au Manitoba, le site des Laboratoires de Whiteshell est le deuxième plus grand site d'EACL exploité par les LNC. Il a été créé en 1963 à titre de laboratoire de recherche portant sur le plus grand réacteur nucléaire modéré à eau lourde à refroidissement organique du monde, le WR-1. Les installations comprenaient également un réacteur SLOWPOKE ainsi que des installations de cellules chaudes blindées et d'autres laboratoires de recherche nucléaire. Le site comprend aussi une section réservée à la gestion des déchets radioactifs en vue de stocker provisoirement des déchets radioactifs qui ont été créés à la suite de l'exploitation du réacteur de recherche et des Laboratoires nucléaires.

Déclassement *In Situ* : L'approche de déclassement *in situ* (laissez sur place), qui comprend la préparation des systèmes et structures pour l'injection de coulis pour faire en sorte que la structure de scellement au-dessous du niveau du sol enrobe et contienne les sources radiologiques et les matières dangereuses pour une période définie de contrôle institutionnel. Le déclassement *in situ* englobe à la fois les déchets radioactifs de moyenne et de faible activité (DMA et DFA).

En 1998, le gouvernement du Canada a annoncé la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et, depuis lors, les activités de déclassement sont en cours. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur et compte tenu de son engagement accru à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'environnement et de déclassement, EACL a demandé aux LNC d'accélérer et de terminer le déclassement et la fermeture du site. Les LNC ont donc proposé de déclasser et de fermer le site d'ici 2035, soit environ 25 ans à l'avance sur le calendrier initial. L'accélération du déclassement du site comprend une proposition de déclassement du réacteur WR-1 *in situ* par les LNC. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.

Depuis 2016, les LNC mènent des évaluations environnementales et techniques et sollicitent la participation des organismes de réglementation, des Nations autochtones, des municipalités locales et du public afin de communiquer de l'information in situ, de recueillir des avis et de répondre aux questions et aux commentaires sur le projet proposé.

En 2024-2025, les LNC ont présenté une version définitive de son énoncé des incidences environnementales à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, en s'appuyant sur son travail visant à élargir la compréhension des perspectives municipales et autochtones au moyen d'initiatives de renforcement des capacités collaboratives, d'études sur les connaissances traditionnelles et de la participation communautaire aux activités de surveillance des sites. En janvier 2023, la Commission canadienne de sûreté nucléaire a indiqué que la proposition des LNC avait passé avec succès le contrôle d'intégralité. L'Énoncé des incidences environnementales WR-1 a terminé son examen fédéral, provincial et autochtone. Les LNC sont en train de traiter les commentaires de cette révision.

D'autres activités visant à faire progresser le déclassement des Laboratoires Whiteshell ont été la décontamination et la démolition de plusieurs bâtiments. Toutefois, d'importants défis se posent désormais en raison de la complexité et du niveau de danger associés à la récupération, au traitement et au transport des déchets radioactifs qui sont actuellement stockés dans une section réservée à la gestion des déchets radioactifs appelée « tubes verticaux » et dans des réservoirs. Il s'agit de structures en béton, la plupart enfouies sous la surface, qui contiennent des déchets radioactifs de moyenne activité et possiblement des matières nucléaires fissiles dont les caractéristiques ne peuvent être entièrement établies avant le début du processus de récupération. Compte tenu du niveau de risque associé à la récupération de ces déchets, les LNC ont dû ajuster leur approche pour inclure une méthode plus complexe et onéreuse (car elle repose sur l'utilisation d'un équipement téléguidé et la robotique) afin de protéger les travailleurs et l'environnement. La stratégie a été modifiée pour inclure la récupération manuelle des déchets de certains tuyaux verticaux. L'accomplissement significatif de la première récupération manuelle a été réalisé en 2024-2025.

Afin d'accomplir en toute sécurité et conformité le travail de récupération des déchets mentionné ci-dessus, il y a une attention considérable portée aux modifications d'infrastructure nécessaires pour faire passer le site de la phase de planification à la phase d'exécution. Des modifications d'infrastructure, telles que la reconversion du bâtiment de structures de stockage modulaires en surface blindées en installation de chargement de conteneurs pour le transport des déchets, sont en cours lorsque cela est possible. Là où cela est nécessaire, de nouvelles infrastructures, telles que l'alimentation électrique et la surveillance de la sécurité dans la zone de gestion des déchets, sont en cours d'établissement.

Nonobstant ces réalisations, aucune discussion concernant les progrès réalisés sur le site de Whiteshell ne saurait être complète sans mettre en lumière le rendement amélioré de l'équipe de protection contre les incendies en 2024-2025. Après un effort soutenu pour améliorer davantage le programme de formation et de protection contre les incendies, les LNC ont réussi à retrouver pleinement la conformité et les opérations à la suite d'une approche corrective en huit phases sur plusieurs mois, qui a été étroitement surveillée par la CCSN et EACL.



Cibles	Résultats
Déclasser la majorité des bâtiments du complexe principal d'ici 2022.	Vu les complexités liées à la récupération de certains des déchets situés dans la zone de gestion (dont il a été question précédemment), il a été décidé de prolonger le cycle de vie de nombreux bâtiments au-delà de 2022 afin de répondre aux besoins du personnel et des opérations. La durée des opérations prolongées dans ces bâtiments est encore en cours d'élaboration.
Préparer le système de récupération des tubes verticaux et des réservoirs en vue du début des activités.	La conception du système de récupération a été devancée en 2022-2023, et les tests de systèmes intégrés dans l'usine de fabrication auront lieu en 2024-2025. Les préparatifs du site sont en cours pour recevoir l'équipement au site de Whiteshell en 2025-2026.
Présenter la version définitive de l'Énoncé des incidences environnementales pour le projet de démantèlement in situ du réacteur WR-1.	Les LNC ont présenté la version définitive de l'Énoncé des incidences environnementales en 2022-2023 et le document fait l'objet d'une vérification d'exhaustivité par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Elle fait actuellement l'objet d'examens techniques finaux par l'équipe d'examen fédérale, provinciale et autochtone.

En prévision de la fermeture définitive du site et de l'incidence qu'elle pourrait avoir sur la collectivité locale, EACL continuera de travailler avec les collectivités locales et autochtones afin de discuter de l'avenir des terrains d'EACL, ce qui pourrait inclure la possibilité d'installer un petit réacteur modulaire sur le site de Whiteshell.

Fermeture du site du réacteur nucléaire de démonstration

Le réacteur nucléaire de démonstration situé à Rolphton, en Ontario, a été le premier réacteur canadien à énergie nucléaire et a servi de prototype pour la conception des réacteurs CANDU. Pendant 25 années, le réacteur a produit de l'énergie à faible émission de carbone et a été utilisé comme centre de formation pour les exploitants et les ingénieurs des centrales nucléaires au Canada et ailleurs dans le monde. Le réacteur nucléaire de démonstration a cessé ses activités en 1987. Les premières étapes de déclassement ont été achevées par la suite, notamment l'élimination de tout le combustible nucléaire sur le site et le drainage des systèmes. Le site a été maintenu en état d'arrêt sûr pendant les 30 dernières années.

Compte tenu de ses objectifs visant à s'acquitter de ses responsabilités en matière d'environnement et de déclassement, EACL a demandé aux LNC de proposer des plans pour le déclassement et la fermeture sécuritaires du site du réacteur. À cet effet, les LNC ont proposé le déclassement du réacteur *in situ*, c'est à dire son immobilisation par un coulis (du ciment), le réacteur se trouvant sous la surface. Le projet fait actuellement l'objet d'une évaluation environnementale.

Depuis le lancement du processus d'évaluation environnementale en 2016, les LNC ont développé leur dossier de sûreté et préparé des études scientifiques en vue de fournir toute la documentation nécessaire et de répondre aux préoccupations des intervenants et des groupes autochtones. La version définitive de l'Énoncé des incidences environnementales a été présentée en 2023. Bien que l'échéancier du projet ait été repoussé de plus de trois ans, cette situation a favorisé une plus grande participation des intervenants et des collectivités autochtones au projet qui a permis de recueillir des commentaires et d'ajuster au besoin l'approche proposée. Les activités ont inclus de nombreuses rencontres, des visites du site et des activités de sensibilisation auprès des collectivités autochtones, y compris l'octroi de financement pour renforcer les capacités et favoriser des études sur le savoir traditionnel, et permettre aux collectivités autochtones de faire appel à des experts techniques pour formuler des commentaires sur l'Énoncé des incidences environnementales. Le projet final de l'évaluation environnementale a été accepté par la CCSN comme un ensemble complet et est passé à la phase d'évaluation par l'équipe d'examen par les pairs fédérale, provinciale et autochtone. Cela devrait se conclure en mai 2025.

Cibles	Résultats
Présenter la version préliminaire de l'Énoncé des incidences environnementales pour le projet de démantèlement <i>in situ</i> du réacteur nucléaire de démonstration.	La CCSN a accepté le projet d'évaluation environnementale comme un ensemble complet et a commencé la phase d'évaluation par l'équipe d'examen fédéral, provincial et autochtone par les pairs.

Déchets de tiers

Les sites et les capacités de gestion des déchets d'EACL sont uniques au Canada. Historiquement, EACL a accepté de petites quantités de déchets radioactifs provenant d'installations canadiennes, notamment les hôpitaux et les universités. Les LNC continuent de fournir ces services à des tiers pour la manutention, le stockage et l'élimination des déchets radioactifs. Ces activités sont menées selon le principe de recouvrement complet de coûts et ne requièrent aucun financement gouvernemental.

Rapport de gestion

Énoncés prospectifs

Le Rapport de gestion a été examiné par le Comité d'audit d'EACL et a été approuvé par son conseil d'administration. Il renferme des commentaires sur le rendement d'EACL pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 et doit être lu conjointement avec les états financiers et les notes y afférentes figurant dans le présent rapport annuel.

Le Rapport de gestion contient des énoncés prospectifs à propos d'EACL qui sont fondés sur des hypothèses que la direction jugeait raisonnables au 10 juin 2025, lors de son approbation par le conseil d'administration d'EACL. Ces énoncés prospectifs, en raison de leur nature, comportent nécessairement des risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs diffèrent sensiblement des prévisions actuelles. Nous prévenons le lecteur que les hypothèses sur les événements futurs, dont bon nombre sont difficiles à prévoir, pourraient éventuellement nécessiter des corrections.

Organisation

EACL est une société d'État mandataire qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Les activités d'EACL sont financées par des crédits parlementaires et des revenus provenant de tiers, tirés de travaux commerciaux réalisés par les LNC, à titre d'entrepreneurs d'EACL, surtout dans le domaine de la science et de la technologie nucléaires, ainsi que de la vente d'eau lourde.

Les activités d'EACL comprennent toutes celles qui sont liées à la gestion et à la surveillance du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, y compris les activités de gestion responsable de l'environnement de même que les Laboratoires nucléaires. Ainsi, EACL établit des priorités à l'égard des LNC, surveille le contrat et évalue leur rendement. EACL soutient aussi le gouvernement du Canada dans l'élaboration d'une politique nucléaire.

À l'aide du Plan de travail fédéral sur les activités de science et technologie nucléaires, EACL répond également aux besoins de quinze ministères et organismes fédéraux dans les domaines de l'énergie, de la santé, de la sûreté et de la sécurité ainsi que de l'environnement.

Risques et possibilités

EACL prévoit et gère les risques de façon rigoureuse, en ayant recours à de saines pratiques de gestion du risque. Compte tenu de son rôle de surveillance, EACL adopte une approche de gestion des risques qui va au-delà des risques organisationnels internes et inclut la surveillance des risques des LNC. Une communication régulière entre EACL et les LNC permettent de faire le suivi des plans et des activités, et d'atténuer les risques, au besoin. La présente rubrique expose certains risques et possibilités qui pourraient se répercuter sur les résultats financiers.

Réapprovisionnement du contrat d'OGEE : EACL a entamé un autre processus d'approvisionnement concurrentiel pour poursuivre avec les LNC au chapitre de la gestion et de l'exploitation, au-delà du contrat actuel qui expire en septembre 2025. Les risques gérés comprennent des retards dans le processus qui pourraient avoir un impact sur le calendrier d'attribution des contrats, des risques de contestation juridique du processus d'approvisionnement, ainsi que des impacts négatifs sur les opérations actuelles des LNC (c'est-à-dire des retards dans les projets existants, une main-d'œuvre distraite, etc.) si un nouvel entrepreneur est sélectionné. Pour atténuer ces problèmes, une équipe dédiée composée de certains des employés les plus expérimentés et de haut niveau d'EACL a été mise en place pour gérer les responsabilités d'approvisionnement et de contractualisation associées, ainsi que pour superviser toutes les activités de transition. L'équipe est soutenue par des conseillers juridiques externes et des experts-conseils.

Rendement de l'entrepreneur : Étant donné qu'EACL a recours à un entrepreneur du secteur privé pour l'exécution de travaux liés à son mandat, il existe un risque inhérent que l'entrepreneur n'exécute pas les travaux et n'obtienne pas le rendement attendu, tel qu'il en a été convenu dans les plans. Pour atténuer ce risque et favoriser le comportement approprié, le contrat avec les LNC est soigneusement structuré de manière à inclure plusieurs mécanismes permettant à EACL de suivre le rendement des LNC. L'élément clé est un plan de mesure du rendement utilisé par EACL pour établir des priorités appuyées par des objectifs étirés réalisables afin d'optimiser les ressources pour le Canada. L'évaluation régulière de l'entrepreneur par rapport au plan tout au long de l'année permet à EACL de souligner les forces et les faiblesses et donne à l'entrepreneur l'occasion d'apporter des correctifs nécessaires.

Potentiel en science et technologie : En tant qu'occasion majeure, EACL voit un potentiel énorme dans le portefeuille des sciences et technologies nucléaires. En soutenant notre parc de réacteurs existants, en permettant le parc de réacteurs de prochaine génération, en concevant des réacteurs avancés, en contribuant à la science médicale salvatrice, en faisant avancer diverses priorités scientifiques fédérales, et en explorant le potentiel de faire du Canada un leader mondial en technologie de fusion, le laboratoire nucléaire national du Canada est à l'avant-garde d'une gamme de projets vitaux. C'est une occasion passionnante sur un large front, exigeant des partenariats créatifs avec de nombreux acteurs, et une adoption globale d'un état d'esprit innovant.

Coûts d'exploitation des Laboratoires de Chalk River : L'arrêt du réacteur national de recherche universel en 2018 a exercé des pressions sur les coûts et le financement. Cette situation est attribuable à la combinaison des pertes de revenus tirés des activités du réacteur (notamment les ventes d'isotopes), à la diminution du financement du réacteur national de recherche universel et aux coûts d'exploitation du site qui n'ont pas diminué dans la même mesure que le financement et les revenus en baisse. Les principales mesures d'atténuation comprennent la collaboration avec les LNC visant à examiner toutes les options permettant de réduire les coûts et d'accroître les revenus. Cette obligation est activement respectée et mise en œuvre afin d'assurer la viabilité à long terme d'une organisation axée sur la science, tout en protégeant les travailleurs, la population et l'environnement.

Ressources humaines : EACL est une petite organisation qui compte sur un petit groupe d'experts nationaux et internationaux, dont quelques-uns d'entre eux possèdent de l'expérience en matière de gestion d'accords similaires aux termes d'ententes d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, tant du point de vue gouvernemental qu'entrepreneuriel. L'objectif d'EACL est de maintenir l'expertise et les capacités nécessaires pour superviser le contrat du gouvernement et assurer l'optimisation des ressources pour le Canada.

Compte tenu de la petite taille d'EACL, il est toujours difficile de s'adapter aux fluctuations des besoins en ressources dans différents secteurs de l'organisation et de remplacer les employés en congé de courte durée. Pour atténuer ce risque, des plans de gestion des effectifs et de planification de la relève ont été élaborés et EACL examine régulièrement son régime de rémunération globale afin de demeurer concurrentielle par rapport aux employeurs comparables à l'échelle nationale et internationale. EACL s'efforce de s'adapter et d'être flexible en octroyant un certain nombre de contrats de service à des tiers pour renforcer les ressources au moment et aux endroits nécessaires, et en procédant à la formation croisée des employés lorsque l'occasion se présente.

Évaluations environnementales : Dans le cadre des responsabilités d'EACL en matière de gestion responsable de l'environnement, trois projets font ou faisaient l'objet d'évaluations environnementales réalisées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire :

- Construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface au site des Laboratoires de Chalk River;
- Déclassement *in situ* du réacteur de recherche WR-1 au site de Whiteshell;
- Déclassement *in situ* du réacteur nucléaire de démonstration à l'installation de Rolphton, en Ontario.

Les trois projets ont subi des retards considérables attribuables à des obligations plus rigoureuses de consulter le public et les communautés autochtones, aux études techniques supplémentaires demandées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) et à la pandémie de COVID-19, qui a ralenti le travail à son apogée. Il a donc fallu consacrer plus de temps en vue d'élaborer un dossier de sûreté pour chaque projet, ce qui comprend d'apporter des modifications en fonction de la rétroaction et des commentaires formulés par l'organisme de réglementation, d'autres organismes publics, le public et les Nations et communautés autochtones, de poursuivre les efforts visant la mobilisation des groupes de parties prenantes et des Nations et communautés autochtones clés et de mener des activités de communication visant à faire mieux comprendre le but de ces projets – la protection de l'environnement – ainsi que le rôle précis d'EACL. Dans l'ensemble, bien que ces retards aient nui à la capacité des LNC de commencer les activités de décontamination et de remise en état à grande échelle sur les sites d'EACL, ils ont permis une plus grande mobilisation du public et des groupes autochtones et l'élaboration d'études supplémentaires à l'appui des dossiers de sûreté des projets (ce qui favorise également la mobilisation du public et des collectivités autochtones).

Le projet d'installation de gestion des déchets près de la surface est en bonne voie d'avancement, la CCSN ayant rendu sa décision, en janvier 2024, de modifier la licence d'exploitation des LNC aux Laboratoires de Chalk River afin de permettre la construction de l'installation proposée de gestion des déchets près de la surface. Cette décision sera prise après un long processus réglementaire, y compris la décision de la CCSN en juillet 2022 de prolonger la période de consultation des Autochtones, selon laquelle le personnel de la CCSN, des LNC et d'EACL devait soumettre des éléments probants et des renseignements supplémentaires au sujet de la mobilisation et de la consultation. Une audience publique pour présenter les arguments définitifs a eu lieu en août 2023. Les LNC travaillent maintenant à comprendre et à remplir les conditions de la CCSN liées au projet, ainsi qu'à collaborer avec les Nations autochtones. En attendant une résolution réussie devant les tribunaux, la construction est prévue pour commencer à l'automne 2026. Les LNC ont presque terminé tous les travaux préalables à la construction.

Les travaux *in situ* liés au projet de déclassement du réacteur de recherche WR-1 et du réacteur nucléaire de démonstration progressent également dans un esprit de collaboration et d'échange entre les LNC et les Nations et communautés autochtones. Dans le cadre de ces deux projets, l'approche et la documentation ont été adaptées pour tenir compte des leçons tirées du processus de réglementation de l'installation de gestion des déchets près de la surface.

Revue financière

	31 mars	
(en millions de dollars)	2025	2024
	\$	\$
Revenus		
Crédits parlementaires	1 434	1 345
Revenus tirés des activités commerciales	146	112
Revenus de placement	25	28
	1 605	1 485
Charges		
Coût des ventes	98	80
Charges de fonctionnement	90	90
Charges contractuelles	277	237
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	1 602	734
	2 067	1 141
(Déficit) excédent de l'exercice	(462)	344

Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde du financement à EACL pour lui permettre de poursuivre ses activités, selon ses priorités, et de s'acquitter de son mandat. EACL a comptabilisé des crédits parlementaires de 1,434 million de dollars à l'exercice 2024-2025, soit une augmentation de 89 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. L'augmentation est en grande partie attribuable à l'augmentation des activités de déclassement, de gestion des déchets et d'assainissement des sites contaminés.

Revenus tirés des activités commerciales

En 2024-2025, les revenus se sont élevés à 146 millions de dollars, soit une augmentation de 34 millions de dollars par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les revenus comprenaient ceux tirés de la vente de technologies et des activités de recherche et de développement menées par les LNC pour les clients commerciaux, de même que de la vente d'eau lourde. L'augmentation découle de l'augmentation des ventes d'eau lourde par rapport à l'exercice précédent ainsi que de nouveaux revenus associés à la thérapie alpha ciblée.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont gagnés sur la trésorerie et les placements. L'augmentation des revenus gagnés par rapport à l'exercice précédent est attribuable principalement à la baisse des taux d'intérêt.

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté en raison de l'augmentation des revenus commerciaux, mais il a diminué en tant que pourcentage des produits en raison de l'augmentation des ventes d'eau lourde à marge bénéficiaire plus élevée par rapport à l'exercice précédent.

Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement les charges de surveillance d'EACL et l'amortissement des immobilisations corporelles. Les charges de fonctionnement se sont élevées à 90 millions de dollars en 2024-2025, comparativement à 90 millions de dollars en 2023-2024. Les charges de fonctionnement comprennent également les dépenses liées à l'approvisionnement en organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce projet unique représente une augmentation significative et limitée dans le temps des opérations d'EACL, car EACL a constitué une équipe de projet dédiée pour le renouvellement du contrat d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Cette équipe comprend à la fois des cadres supérieurs d'EACL, des conseillers clés et un soutien juridique.

Charges contractuelles

EACL remplit son mandat en vertu d'un contrat avec les LNC pour l'exploitation de ses sites. EACL rend compte d'une partie des dépenses des LNC à titre de charges contractuelles. Les charges dans cette catégorie pour 2024-2025 totalisent 277 millions de dollars, comparativement à 237 millions de dollars en 2023-2024 en raison d'une augmentation des dépenses liées aux activités scientifiques et technologiques.

Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés

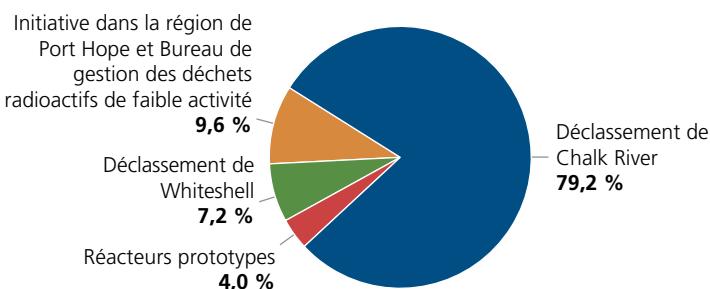
Les charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés comprennent les charges financières, l'impact sur le passif de la variation du taux d'actualisation et la perte (le gain) de réévaluation sur ces passifs comptabilisés. Les charges financières reflètent la hausse de la valeur actualisée nette (désactualisation) de ces passifs comptabilisés. Les variations du taux d'actualisation auront une incidence sur la valeur actualisée nette des passifs comptabilisés. Si le taux d'actualisation augmente au cours de l'exercice, il en résultera une diminution des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés. Si le taux d'actualisation diminue, il en résultera une augmentation des charges comptabilisées. Voir les notes 10 et 11 pour connaître l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation.

L'augmentation de 868 millions de dollars en 2024-2025 est en partie attribuable à une variation du taux d'actualisation de cet exercice par rapport à l'exercice précédent. Le dernier exercice, le taux a augmenté, entraînant une diminution du passif. Cet exercice, le taux a légèrement diminué, ce qui a eu un impact plus important l'exercice précédent. Le reste de l'augmentation est dû à des changements dans les estimations de projet pour l'exercice.

Le passif au titre du déclassement et des sites contaminés est constitué d'un ensemble de montants estimatifs des coûts projetés des projets de déclassement, de remise en état des lieux et de gestion des déchets, dont certains seront réalisés dans un avenir lointain. Lorsqu'ils sont prêts à être mis en œuvre, les projets sont soumis à un examen plus poussé en vue de leur exécution, ce qui peut entraîner des hausses dans les estimations. Cela s'explique par le fait que ces projets visent des sites hérités et qu'ils comportent un niveau élevé d'incertitude quant aux sites, aux déchets et aux niveaux de contamination. Au fur et à mesure que les travaux sont planifiés et entrepris, les risques peuvent se matérialiser et entraîner une hausse des coûts. Il s'agit là d'une difficulté commune des sites de recherche nucléaire hérités, couramment rencontrée dans des sites similaires d'autres pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni.

Passif au titre du déclassement et des sites contaminés 2024-25

10 472 millions de dollars



Excédent (déficit) de l'exercice

Conformément au référentiel d'information financière d'EACL, les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus dans un exercice donné, et peuvent être supérieurs ou inférieurs aux charges comptabilisées pour le même exercice. Par exemple, les montants reçus pour financer les dépenses liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés sont comptabilisés comme des revenus au titre des crédits parlementaires au cours de l'exercice considéré, tandis que les déboursés connexes sont déduits des passifs associés qui ont été comptabilisés antérieurement dans l'état de la situation financière.

Pour ce qui est des immobilisations corporelles, les revenus au titre de crédits parlementaires incluent les montants reçus au cours de l'exercice visant à financer l'acquisition et la construction de ces actifs, tandis que les déboursés connexes sont capitalisés, ce qui fait en sorte que les charges de fonctionnement présentées incluent seulement l'amortissement des immobilisations corporelles existantes. Le montant des crédits parlementaires qui excède les charges connexes comptabilisées a été diminué par l'effet des rajustements aux provisions sur le déclassement, la gestion des déchets et la responsabilité des sites contaminés.

Perspectives

EACL continuera de remplir ses engagements, comme il est décrit dans son Plan d'entreprise de 2025-2026. Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, EACL a demandé aux LNC d'accélérer le rythme des activités visant à assumer les responsabilités environnementales d'EACL. Cela comprend, par exemple, en suggérant des solutions pour les déchets radioactifs de faible activité d'EACL (pour lesquels les LNC proposent la construction d'une installation de gestion des déchets près de la surface aux Laboratoires de Chalk River), ainsi qu'en accélérant le déclassement et la fermeture des Laboratoires de Whiteshell et du réacteur nucléaire de démonstration (situés respectivement au Manitoba et en Ontario). EACL se concentrera également sur la remise en état de l'infrastructure du site des Laboratoires de Chalk River, dont la construction d'installations scientifiques nouvelles et renouvelées et les bâtiments de soutien conventionnels (ou non nucléaires), ce qui permettra aux LNC d'élargir leur mission en science et en technologie nucléaires et de répondre aux besoins du gouvernement fédéral de même qu'à ceux de l'industrie.

Financement

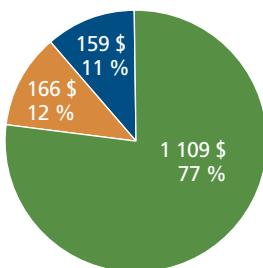
Le financement comptabilisé en 2024-2025 relativement aux activités de fonctionnement et aux immobilisations a totalisé 1 434 millions de dollars (1 345 millions de dollars en 2023-2024).

Le financement pour 2024-2025 s'est réparti comme suit :

- 166 millions de dollars (183 millions de dollars en 2023-2024) pour financer les activités de science et technologie nucléaires ainsi que l'exploitation sécuritaire continue des Laboratoires de Chalk River;
- 1 109 millions de dollars (999 millions de dollars en 2023-2024) pour les activités de remise en état des lieux, de déclassement et de gestion des déchets aux sites de Chalk River, et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux principalement dans le cadre de l'Initiative dans la région de Port Hope;
- 159 millions de dollars (163 millions de dollars en 2023-2024) pour la remise en état de l'infrastructure aux Laboratoires de Chalk River.

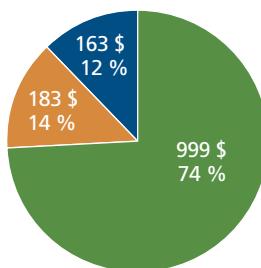
Financement 2024-25

1 434 millions de dollars



Financement 2023-24

1 345 millions de dollars



■ Gestion responsable de l'environnement et de remise en état des lieux

■ Laboratoires nucléaires

■ Renouvellement de l'infrastructure

Résultats comparativement au plan d'entreprise de 2024-2025

	2025 Chiffres réels	2025 Plan d'entreprise
<i>(en millions de dollars)</i>		
Crédits parlementaires	\$ 1 434	\$ 1 592
Revenus tirés des activités commerciales	146	129
Charges de fonctionnement	91	73
Charges contractuelles	277	258
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	1 602	280
(Déficit) excédent	(462)	1 023

EACL a affiché un déficit de 462 millions de dollars, comparativement à un excédent prévu de 1 023 millions de dollars. Cet écart est attribuable surtout aux rajustements aux provisions en ce qui concerne la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés, en raison des estimations relatives aux projets et des variations des taux d'actualisation au cours de l'exercice qui ne sont pas prévues dans le plan d'entreprise en raison de l'incertitude liée à l'estimation de ces chiffres. Cette situation explique aussi l'écart des charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés par rapport au plan. L'écart des crédits parlementaires est attribuable aux dépenses inférieures aux prévisions pour les activités de déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés.

Flux de trésorerie et fonds de roulement

	31 mars	
	2025	2024
<i>(en millions de dollars)</i>		
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	\$ 56	\$ 388
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(183)	(175)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(9)	(133)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(136)	80
Solde au début de l'exercice	226	146
Solde à la clôture de l'exercice	90	226

Activités de fonctionnement

Les activités de fonctionnement ont généré des entrées nettes de trésorerie de 56 millions de dollars, comparativement à des entrées nettes de 388 millions de dollars en 2023-2024. Cet écart est principalement attribuable à la réception des crédits définitifs du 4e trimestre avant la fin de l'exercice précédent. Pendant l'exercice en cours, il s'agit d'un compte débiteur à la fin de l'exercice.

Activités d'investissement en immobilisations

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations de 183 millions de dollars en 2024-2025 étaient supérieurs aux flux de trésorerie de 175 millions de dollars affectés à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses pendant l'exercice en cours pour les nouvelles infrastructures sur le site de Chalk River et les nouveaux projets de construction.

Activités d'investissement

La somme de 9 millions de dollars utilisée pour les activités d'investissement en 2024-2025 était inférieure aux 133 millions de dollars de l'exercice précédent. La diminution provient principalement de l'investissement de liquidités excédentaires à la fin de l'exercice précédent.

Dans l'ensemble, la trésorerie d'EACL à la clôture de l'exercice au 31 mars 2025 s'établissait à 90 millions de dollars, en baisse de 136 millions de dollars par rapport à la trésorerie de 226 millions de dollars inscrite à la clôture de l'exercice précédent.

Faits saillants de l'état de la situation financière

	31 mars 2025	31 mars 2024	Écart en \$	Écart en %
(en millions de dollars)	\$	\$	\$	%
Actifs financiers	711	653	58	9
Passifs financiers	10 798	10 168	630	6
Actifs non financiers	1 216	1 097	119	11
Passifs nets	(8 870)	(8 418)	(452)	5

L'augmentation de 58 millions de dollars des actifs financiers est principalement liée à l'augmentation du solde des placements à la clôture de l'exercice ainsi qu'à une hausse des crédits à recevoir par rapport à l'exercice précédent, partiellement contrebalancée par une diminution du solde de trésorerie à la fin de l'exercice.

L'augmentation des passifs financiers de 630 millions de dollars s'explique principalement par l'augmentation de la provision au titre du déclassement et de la gestion des déchets.

L'augmentation de 119 millions de dollars des actifs non financiers découle principalement des dépenses engagées pour acquérir des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

Utilisation des crédits parlementaires

Le financement d'EACL provient principalement des crédits parlementaires. Les crédits sont prélevés sur la base de prévisions des flux de trésorerie trimestriels et ne correspondent pas nécessairement au moment où les dépenses sont comptabilisées dans l'état des résultats. Se reporter à la note 15 des états financiers pour savoir comment les crédits parlementaires reçus ont été utilisés au cours de la période.

Rétrospective financière des cinq derniers exercices

Non audité

	2025	2024	2023	2022	2021
<i>(en millions de dollars)</i>					
	\$	\$	\$	\$	\$
Crédits parlementaires					
Fonctionnement	1 275	1 174	936	893	817
Immobilisations	159	171	147	116	119
Prévus par la loi	—	—	—	—	5
	1 434	1 345	1 083	1 009	941
Fonctionnement					
Revenus tirés des activités commerciales	146	112	137	137	95
Revenus de placement	25	28	16	3	4
Autre produit	—	—	7	20	—
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés	(1 602)	(734)	27	(1 317)	(678)
Charges de fonctionnement, charges contractuelles et autres charges	(465)	(407)	(409)	(428)	(355)
Excédent (déficit)	(462)	344	861	(576)	7
Situation financière					
Trésorerie	90	226	146	262	145
Placements	360	339	199	175	120
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	192	—	161	—	123
Stocks détenus en vue de la revente	22	41	61	94	129
Immobilisations corporelles	1 216	1 097	974	857	787
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens	285	289	248	190	176
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés	10 472	9 844	10 057	10 836	8 152
Autre					
Nombre d'employés	56	59	49	46	45

États financiers

Responsabilité de la direction

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel de même que du processus de présentation de l'information financière incombe à la direction. Les présents états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables pour le secteur public et comprennent des estimations fondées sur les hypothèses, l'expérience et le jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le présent rapport annuel cadre avec les états financiers.

EACL tient des livres comptables et a mis en place des systèmes de contrôle financier et de gestion, des systèmes d'information ainsi que des pratiques de gestion visant à fournir une assurance raisonnable que des données financières fiables et exactes sont disponibles au moment opportun, que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de l'atteinte des objectifs de l'entreprise et que les activités sont menées efficacement.

Ces systèmes et pratiques sont également conçus de manière à fournir une assurance raisonnable que les opérations sont conformes à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et à son règlement et à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ainsi qu'aux statuts, règlements administratifs et politiques d'EACL. EACL a respecté toutes les exigences de déclaration prescrites par la LGFP, dont la présentation d'un plan d'entreprise, d'un budget d'exploitation, d'un budget d'investissement et du présent rapport annuel. Il revient à l'auditeur interne d'EACL d'évaluer les systèmes et les pratiques de gestion d'EACL. L'auditrice indépendante d'EACL, la vérificatrice générale du Canada, effectue un audit des états financiers d'EACL et présente son rapport au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités. Pour ce faire, le conseil d'administration compte deux comités permanents, soit le Comité d'audit et le Comité des ressources humaines et de gouvernance. Le comité d'audit, composé d'administrateurs indépendants, a pour mandat de superviser l'audit indépendant, d'orienter la fonction d'audit interne et d'évaluer le caractère adéquat des systèmes et pratiques d'affaires et de la présentation de l'information financière d'EACL. Le Comité d'audit rencontre régulièrement la direction, l'auditeur interne et l'auditrice indépendante afin de discuter de questions et de constatations importantes, conformément à son mandat.

L'auditrice indépendante et l'auditeur interne ont libre accès au Comité d'audit, y compris sans la présence de la direction. Le Comité d'audit examine les états financiers et le rapport de gestion avec la direction et l'auditrice indépendante avant que ces documents soient approuvés par le conseil d'administration et présentés au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le conseil d'administration, sur la recommandation du Comité d'audit, approuve les états financiers.



Fred Dermarkar

Président et premier dirigeant

10 juin 2025



Thomas Assimes

Directeur général des finances

10 juin 2025



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Énergie atomique du Canada limitée (« EACL »), qui comprennent l'état de la situation financière et l'état du passif financier net et de la variation du passif financier net au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de l'évolution du passif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière et du passif financier net d'EACL au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de son passif net, et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'EACL conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance

que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider EACL ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'EACL.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'EACL;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'EACL à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener EACL à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, les statuts et les règlements administratifs d'Énergie atomique du Canada limitée ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de présentation des états financiers expliqué à la note 3 afférente aux états financiers, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité d'Énergie atomique du Canada limitée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Riowen Yves Abgrall, CPA, CA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 10 juin 2025

État de la situation financière

Au 31 mars

	Notes	2025	Redressé (note 3) 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>			
Actifs		\$	\$
Actifs financiers			
Trésorerie		89 985	225 870
Placements	4	360 133	338 522
Créances clients et autres débiteurs	5	46 474	47 492
Montant à recevoir au titre des crédits parlementaires	15	192 300	–
Stocks détenus en vue de la revente	6	22 374	40 647
		711 266	652 531
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	7	1 216 409	1 097 004
		1 216 409	1 097 004
Total des actifs		1 927 675	1 749 535
Passifs			
Passifs financiers			
Comptes créditeurs et charges à payer	8	30 001	22 846
Avantages sociaux futurs	9	10 619	11 729
Montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens	17	284 836	288 854
Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets	10	9 471 288	8 672 132
Passif au titre des sites contaminés	11	1 000 856	1 172 128
Total des passifs		10 797 600	10 167 689
Passifs nets		(8 869 925)	(8 418 154)
Composantes des actifs nets (passifs nets) :			
Déficit accumulé		(8 894 263)	(8 431 891)
Gains de réévaluation cumulés (pertes)		9 338	(1 263)
Capital-actions émis	12	15 000	15 000
		(8 869 925)	(8 418 154)
Engagements	13		
Passifs éventuels	14		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration


Martha Tory, administratrice


Fred Dermarkar.

Fred Dermarkar, président et premier dirigeant

État du passif financier net et de la variation du passif financier net

Exercice terminé le 31 mars

	2025	(note 3) 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Actifs financiers	\$ 711 266	\$ 652 531
Passifs financiers	10 797 600	10 167 689
Passifs financiers nets	(10 086 334)	(9 515 158)

Variation du passif financier net

Exercice terminé le 31 mars

	Notes	2025 Budget	2025	(note 3) 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
(Déficit) excédent de l'exercice		\$ 1 022 948	\$ (462 372)	\$ 344 338
Immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(159 000)	(172 140)	(175 189)
Amortissement des immobilisations corporelles	7	44 602	52 074	49 859
Moins-value des immobilisations corporelles	7	–	704	434
Ajustements divers	7	–	(43)	1 429
		(114 398)	(119 405)	(123 467)
Actifs non financiers				
Variations des charges payées d'avance		–	–	1 045
Gains de réévaluation nets de l'exercice		–	10 601	1 433
(Augmentation) diminution des passifs financiers nets		908 550	(571 176)	223 349
Passif financier net, au début de l'exercice		(9 515 158)	(9 515 158)	(9 738 507)
Passifs financiers nets, à la fin de l'exercice		(8 606 608)	(10 086 334)	(9 515 158)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars

	Notes	2025 Budget	2025	(note 3) 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
Revenus		\$	\$	\$
Crédits parlementaires	15	1 591 822	1 433 600	1 344 720
Revenus tirés des activités commerciales	16	128 850	146 247	111 757
Revenus de placement		4 000	25 192	28 897
		1 724 672	1 605 039	1 485 374
Charges				
Coût des ventes		90 195	97 747	80 168
Charges de fonctionnement		73 147	90 694	89 676
Charges contractuelles	17	258 479	277 116	237 404
Charges liées au déclassement, à la gestion des déchets et aux sites contaminés		279 903	1 601 854	733 788
	18	701 724	2 067 411	1 141 036
(Déficit) excédent de l'exercice		1 022 948	(462 372)	344 338

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État de l'évolution du passif net

Au 31 mars

	2025	(note 3) 2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
Déficit accumulé	\$	\$
(Déficit) excédent de l'exercice	(462 372)	344 338
Déficit accumulé au début de l'exercice	(8 431 891)	(8 776 229)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(8 894 263)	(8 431 891)
Pertes de réévaluation cumulées		
Pertes de réévaluation survenues au cours de l'exercice		
Gains non réalisés sur des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	3 553	421
Gains non réalisés (pertes) sur les placements détenus en fiducie	5 761	(156)
Reclassement dans l'état des résultats		
Gains réalisés sur des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif	(1)	–
Pertes réalisées sur les investissements dans d'autres titres	1 288	1 168
Gains de réévaluation nets de l'exercice	10 601	1 433
Pertes de réévaluation cumulées au début de l'exercice	(1 263)	(2 696)
Gains de réévaluation cumulés (pertes) à la fin de l'exercice	9 338	(1 263)
Capital-actions émis		
Capital-actions émis, début et fin de l'année	15 000	15 000
Passif net total	(8 869 925)	(8 418 154)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars

	2025	2024
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>		
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds provenant des crédits parlementaires	1 241 300	1 505 220
Rentrées de fonds provenant de clients et d'autres sources	148 024	106 292
Sorties de fonds destinées aux fournisseurs	(364 509)	(285 462)
Sorties de fonds destinées aux membres du personnel	(15 879)	(14 342)
Sorties de fonds liées aux activités de déclassement, de gestion des déchets et des sites contaminés	(973 970)	(946 864)
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements détenus en fiducie	(370)	(404)
Sorties de fonds destinées à l'acquisition de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	(18 829)	(34 840)
Rentrées de fonds provenant du rachat de placements dans les fonds pour la gestion à long terme des déchets	18 022	32 698
Revenu de placement reçu	21 858	25 763
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	55 647	388 061
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(182 617)	(174 727)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(182 617)	(174 727)
Activités d'investissement		
Sorties de fonds destinées à l'acquisition d'autres placements	(483 650)	(470 640)
Rentrées de fonds provenant du rachat d'autres placements	474 735	337 194
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(8 915)	(133 446)
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(135 885)	79 888
Trésorerie au début de l'exercice	225 870	145 982
Trésorerie à la fin de l'exercice	89 985	225 870

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

1. Renseignements généraux

Énergie atomique du Canada limitée (EACL) est une société d'État fédérale dont le mandat est de soutenir la science et la technologie nucléaires et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada en matière de déclassement et de gestion des déchets radioactifs. Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), entreprise privée, gèrent et exploitent les sites d'EACL en son nom, en vertu d'un accord contractuel.

EACL a été constituée en 1952 en vertu des dispositions de la *Loi sur les corporations canadiennes* (et prorogée en 1977 en vertu de celles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*) conformément à l'autorité et aux pouvoirs accordés au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles par la *Loi sur l'énergie nucléaire*.

En juillet 2015, EACL a reçu une directive (P.C. 2015 1111) conformément à l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour aligner ses politiques, directives et pratiques se rapportant aux frais liés aux déplacements, à l'hébergement, aux congrès et aux événements sur celles du Conseil du Trésor d'une manière conforme à ses obligations juridiques, et pour présenter la mise en œuvre de cette directive dans le prochain Plan d'entreprise d'EACL. Au 31 mars 2025, EACL se conformait aux exigences de la directive.

EACL est une société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, ses passifs sont, en définitive, ceux de Sa Majesté du chef du Canada. La Société reçoit du financement du gouvernement du Canada, son actionnaire, et n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat au Canada.

Le Conseil du Trésor a approuvé le Plan d'entreprise de 2025-2026 à 2029-2030 d'EACL au troisième trimestre de l'exercice 2024-2025. Le Plan d'entreprise cadre avec la directive fournie par l'unique actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, et reflète les plans et les priorités d'EACL à mettre en œuvre en vertu du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

2. Principales méthodes comptables

a) Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP) canadiennes établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et reflètent les méthodes comptables indiquées ci-après.

Les actifs financiers et non financiers sont présentés dans l'état de la situation financière. Un actif financier est un actif qui pourrait être utilisé pour régler des passifs financiers existants ou pour dépenser lors d'opérations futures et qui n'est pas destiné à la consommation dans le cours normal des opérations. Les actifs non financiers sont des actifs qui ne répondent pas à la définition d'un actif financier et sont employés normalement pour fournir des services futurs et sont passés en charges au moyen de l'amortissement ou au moment de l'utilisation. Les actifs non financiers ne sont pas pris en considération dans le calcul des actifs financiers nets (ou des passifs financiers nets), mais sont ajoutés aux actifs financiers nets (ou aux passifs financiers nets) pour calculer l'excédent (le déficit) accumulé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers selon les NCSP exige de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs financiers, des passifs financiers et des actifs non financiers à la date des états financiers, et sur les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de la période visée. Les éléments devant faire l'objet d'estimations et d'hypothèses importantes comprennent ceux qui sont liés à la durée de vie utile et à la dépréciation des immobilisations corporelles, aux avantages sociaux futurs, aux passifs éventuels et aux provisions, notamment la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés. Les estimations et les hypothèses sont fondées sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont passées en revue annuellement pour refléter les nouvelles informations à mesure qu'elles deviennent disponibles. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations et hypothèses, l'incidence sera comptabilisée dans les périodes ultérieures lorsque l'écart sera mis en évidence.

Chiffres du budget

Le budget de 2024-2025 est reflété dans l'état des résultats et dans l'état du passif financier net et de la variation du passif financier net. Les données du budget pour 2024-2025 présentées dans les présents états financiers sont fondées sur les prévisions et estimations pour 2024-2025 comprises dans le Plan d'entreprise pour la période de 2024-2025 à 2028-2029. Étant donné que les soldes d'ouverture réels des passifs financiers nets n'étaient pas disponibles au moment de la préparation du budget de 2025, les montants correspondants dans la colonne du budget ont été ajustés aux soldes de clôture réels de l'exercice précédent.

b) Conversion des monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires non libellés dans la monnaie fonctionnelle d'EACL et en cours à la date de l'état de la situation financière sont ajustés de façon à refléter le taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change réalisés découlant de la conversion des monnaies étrangères, dont celles réalisées avant la comptabilisation ou la décomptabilisation de tous les instruments financiers, sont comptabilisés dans l'état des résultats.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : (i) juste valeur; ou (ii) coût ou coût amorti. EACL détermine la classification de ses instruments financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les placements comprennent les instruments à revenu fixe, les instruments de capitaux propres et les placements avec des échéances à court terme d'un an ou moins, comme les comptes de placement avec avis de retrait, les certificats de placement garanti et les bons du Trésor du gouvernement du Canada. Les investissements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont mesurés à la juste valeur. Les placements détenus dans des instruments à revenu fixe et des instruments de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur un marché actif sont gérés selon la juste valeur, et l'option de la juste valeur est choisie. Les coûts des opérations sont comptabilisés dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les placements à la juste valeur sont réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de déclaration. Les gains et les pertes de réévaluation sont comptabilisés dans le composant des gains et des pertes de réévaluation cumulés et sont présentés dans l'état de l'évolution du passif net, et sont cumulativement reclassés dans l'état des résultats au moment de l'aliénation ou du règlement.

Une moins-value est comptabilisée dans l'état des résultats pour un placement lorsque la valeur du placement est considérée comme une perte « autre que temporaire ». Les modifications subséquentes à la réévaluation des placements sont reconnues dans le composant des gains et pertes de réévaluation cumulés et indiquées dans l'état de l'évolution du passif net. Si la perte en valeur d'un placement s'inverse par la suite, la moins-value dans l'état des résultats n'est pas annulée tant que le placement n'est pas vendu.

Les autres instruments financiers, y compris la trésorerie, les placements à court terme, les certificats de placement garanti, les créances clients et autres débiteurs, les créateurs et charges à payer, ainsi que les montants à verser aux Laboratoires Nucléaires Canadiens, sont comptabilisés à leur juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. L'argent comprend l'argent liquide et les dépôts à vue.

Les revenus d'intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés sur la trésorerie et les placements sont comptabilisés dans l'état des résultats.

d) Stocks

Les stocks d'eau lourde, les joints mécaniques et les matières premières sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure. Le coût comprend les montants relatifs aux améliorations effectuées afin de préparer les actifs en vue de la vente. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimatifs pour l'achèvement et des coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente. Si le coût est supérieur à la valeur nette de réalisation, une moins-value est comptabilisée.

e) Avantages sociaux futurs

EACL fournit des avantages tels que les prestations de retraite, le versement d'indemnités à la suite de départs volontaires et d'autres avantages, y compris le maintien de la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que l'indemnisation des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance.

Prestations de retraite

La quasi-totalité des salariés d'EACL est visée par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP), qui est un régime de pension contributif à prestations déterminées créé par voie législative dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les salariés tout comme EACL doivent verser des cotisations pour couvrir le coût des services rendus.

Selon les lois en vigueur, EACL n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de services passés ou de déficits de capitalisation du RPRFP. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées à titre de charges au cours de l'exercice durant lequel les salariés ont rendu des services et elles représentent la totalité des obligations d'EACL à l'égard du régime de retraite.

Régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi

L'obligation d'EACL au titre de ses régimes d'avantages sociaux non liés à la retraite postérieurs à l'emploi, à prestations déterminées, correspond au montant des avantages futurs que les salariés ont perçus en contrepartie des services rendus pendant la période en cours et les périodes antérieures. L'obligation relative au versement d'indemnités à la suite de départs volontaires est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction quant à la croissance des salaires, à l'âge du départ à la retraite des salariés, à la mortalité et au roulement prévu du personnel.

Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. EACL amortit les gains et pertes actuariels découlant des régimes non liés à la retraite à prestations déterminées dans l'état des résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

Autres avantages à long terme

L'obligation d'EACL au titre des autres avantages à long terme correspond au montant des prestations futures acquises par les salariés en échange de leurs services pour la période en cours et les périodes antérieures. Ces avantages comprennent les indemnisations des accidentés du travail dans le cas de salariés couverts par l'autoassurance et la couverture au titre des soins de santé et des soins dentaires des salariés recevant des prestations d'invalidité de longue durée.

Cette obligation est actualisée en vue de déterminer sa valeur actualisée. Le taux d'actualisation est établi en fonction du taux d'emprunt d'EACL, lequel est calculé d'après le taux de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Le calcul repose en partie sur la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service et sur des calculs fondés sur les événements servant à déterminer les indemnités pour accidents du travail. Tous les gains et pertes actuariels sont amortis dans l'état des résultats sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des salariés concernés.

EACL passe en charges les montants remboursés à Emploi et Développement social Canada ayant trait aux indemnisations des accidentés du travail versées conformément à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* par suite des paiements courants facturés par les commissions provinciales de l'indemnisation des accidentés du travail.

f) Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et passif au titre des sites contaminés

EACL a des obligations liées au déclassement des installations nucléaires et à la gestion des déchets radioactifs afin de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires. EACL reconnaît une provision pour la mise hors service et la gestion des déchets lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une obligation légale d'engager des coûts de mise hors service en rapport avec une immobilisation corporelle; l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif s'est produit; on s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient abandonnés; il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant.

EACL comptabilise une provision pour sites contaminés lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination est supérieur au niveau prescrit par la norme environnementale et EACL est directement responsable ou accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; il est possible, à ce moment-là, de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Les provisions tiennent compte des exigences actuelles sur le plan de la technologie, de l'environnement et de la réglementation, et elles sont déterminées par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques des provisions. Les passifs sont actualisés à l'aide d'une méthodologie à taux courant de la courbe de rendement des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada, conformément au profil de dépenses moyen pondéré prévu. Les flux de trésorerie futurs estimatifs sont ajustés en fonction de l'inflation au moyen d'un taux déterminé sur la base des prévisions de la firme de sondage Consensus Economics et de taux d'inflation historiques et visés de la Banque du Canada. L'estimation initiale des passifs inclut les coûts directement imputables aux activités de mise hors service et de réhabilitation d'immobilisations, notamment les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service d'immobilisations.

Étant donné que les provisions sont constituées en fonction du montant actualisé des flux de trésorerie futurs prévus, elles sont accrues tous les trimestres afin de tenir compte de l'écoulement du temps, et ce, en retranchant un trimestre dans le calcul du montant actualisé. La désactualisation de la provision est imputée aux charges au titre du déclassement, de la gestion des déchets et des sites contaminés dans l'état des résultats. Les provisions sont réduites par le montant des dépenses réellement engagées.

Les estimations des coûts font l'objet d'un examen périodique, et toute modification importante du montant estimatif ou du calendrier des flux de trésorerie futurs sous-jacents est comptabilisée comme un ajustement des provisions. Les provisions tiennent compte des coûts de construction futurs associés à certaines installations, telles les installations de traitement et de gestion de déchets nucléaires.

Les coûts de déclassement de nouveaux actifs sont ajoutés à la valeur comptable et sont amortis sur la durée de vie utile de ces actifs. L'incidence de modifications subséquentes relatives à l'estimation d'une obligation pour laquelle une provision a été comptabilisée comme faisant partie du coût de l'actif est portée en ajustement de l'actif connexe. Pour les actifs qui ne sont plus utilisés à des fins productives, toutes les modifications subséquentes de l'estimation de l'obligation sont comptabilisées comme charges au cours de la période où elles sont engagées.

g) Créances clients et autres débiteurs, créditeurs et charges à payer

Pour certains contrats, les revenus comptabilisés pourraient dépasser les montants facturés (revenus non facturés) alors que pour d'autres, les montants facturés pourraient être supérieurs aux revenus comptabilisés (avances de clients et obligations envers les clients). Les revenus non facturés sont comptabilisés à titre d'actifs et inclus dans les créances clients et autres débiteurs. Les montants facturés perçus qui dépassent les revenus comptabilisés à l'égard de contrats et les avances pour lesquelles les travaux correspondants n'avaient pas débuté sont comptabilisés à titre de passif et inclus dans les créditeurs et charges à payer.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. Le coût comprend les frais directement rattachés à l'acquisition, à la conception, à la construction, au développement, à la mise en valeur ou à l'amélioration des immobilisations corporelles, les frais généraux directement attribuables à leur construction et à leur développement, y compris les coûts estimatifs relatifs à leur démantèlement et à leur enlèvement et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées.

Le coût des immobilisations corporelles utilisées est amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile, comme suit :

Actif	Taux
Aménagements de terrains	De 10 à 40 ans
Bâtiments	De 20 à 40 ans
Réacteurs, machineries et outillage	De 3 à 40 ans

Les constructions en cours représentent les actifs qui ne sont pas encore prêts à l'utilisation et ne font donc pas l'objet d'un amortissement. Une fois achevées, elles sont inscrites dans la catégorie appropriée des immobilisations corporelles et amorties au taux applicable à cette catégorie. L'amortissement commence dès que l'actif est mis en service et cesse lorsqu'il n'assure plus d'avantages économiques à EACL ou lorsqu'il est mis hors service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité d'EACL de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value nette est alors passée en charges dans l'état des résultats.

La durée de vie utile des immobilisations corporelles est passée en revue annuellement, et des ajustements sont effectués au besoin.

EACL possède des actifs de propriété intellectuelle à titre d'immobilisations incorporelles non comptabilisées étant donné que les immobilisations incorporelles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

i) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont tirés des ventes de produits et de services, et de redevances. Les revenus sont comptabilisés lorsqu'une transaction ou un événement s'est produit et lorsqu'on s'attend à ce qu'EACL obtienne des avantages économiques futurs. Les recettes provenant des transactions ayant des obligations de rendement sont comptabilisées lorsqu'EACL satisfait à une obligation de rendement en fournissant les biens ou les services promis à un payeur. Les revenus provenant des transactions comportant des obligations de rendement se produisent lorsqu'il y a une promesse exécutoire de transférer des biens ou des services directement à un payeur en échange d'une contrepartie promise. EACL satisfait à son obligation d'exécution et comptabilise les recettes sur une période au cours de laquelle le contrôle des avantages associés aux produits ou services passe au payeur sur une période. Si une obligation d'exécution n'est pas remplie sur une période, EACL satisfait à l'obligation d'exécution à un moment donné. L'obligation de rendement est remplie lorsque le payeur obtient le contrôle des avantages associés au bien ou au service promis. Lorsqu'une contrepartie est reçue d'un payeur avant la fourniture de biens ou de services, ces montants sont initialement inclus dans les recettes non gagnées, à condition que la définition d'un passif soit respectée. Ils sont par la suite comptabilisés comme recettes à mesure que les obligations de rendement sont respectées.

Les recettes divulguées sont de nature récurrente, sauf indication contraire.

Services

Les contrats de service consistent généralement en une obligation de rendement qui est remplie sur une période. Ces revenus sont comptabilisés sur une période en mesurant les progrès vers la satisfaction complète de l'obligation de rendement.

Ventes de marchandises

Les ventes de produits consistent généralement en une obligation de rendement qui est satisfaite à un moment donné. Ces revenus sont comptabilisés au moment de la livraison des marchandises au client.

Redevances

Les recettes provenant de l'octroi de licences de propriété intellectuelle comprennent une obligation d'exécution continue qui est remplie au fil du temps puisqu'EACL a l'obligation continue de fournir l'accès à la propriété intellectuelle pendant la durée du contrat. En outre, le payeur reçoit et consomme simultanément les avantages fournis par la propriété intellectuelle pendant toute la durée du contrat de licence. Ces revenus sont comptabilisés selon le mode linéaire pendant la durée du contrat de licence.

j) Crédits parlementaires

EACL reçoit des crédits parlementaires pour les charges de fonctionnement et les immobilisations corporelles. Ces crédits parlementaires ne comportent aucune stipulation limitant leur utilisation et sont comptabilisés à titre de financement du gouvernement du Canada dans l'état des résultats, jusqu'à concurrence du montant autorisé, sous réserve du respect des critères d'admissibilité.

k) Passifs éventuels

Les passifs éventuels représentent des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou non. Lorsqu'il est probable qu'un événement futur se produira ou non et qu'EACL peut établir une estimation raisonnable de l'obligation, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est comptabilisée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

3. Adoption du Cadre conceptuel et changement de convention comptable

a) Adoption de la présentation des états financiers, chapitre SP 1202

À compter du 1^{er} avril 2024, EACL a adopté de manière anticipée le chapitre SP 1202, Présentation des états financiers. Cette norme remplace le précédent chapitre SP 1201 et introduit des changements significatifs dans la présentation des états financiers. Les montants des périodes antérieures ont été retraités pour se conformer aux exigences de présentation des informations financières comparatives. L'impact de l'adoption du chapitre SP 1202 sur les états financiers est le suivant :

- Modifie l'état de la situation financière par :
 - Déplacer l'indicateur « Passifs financiers nets », autrefois connu sous le nom de « Dette nette », vers son propre état. Le calcul a également été révisé pour être les actifs financiers moins les passifs financiers. Pour EACL, le calcul résultant était le même.
 - Présentation de deux catégories de passifs : Financier et non financier. Un passif financier est un passif qui devrait être réglé en utilisant des actifs financiers existants ou futurs. Un passif non financier est un passif qui ne répond pas à la définition d'un passif financier EACL n'a actuellement identifié aucun passif non financier.
 - Mise à jour de la définition des actifs non financiers. Un actif financier est un actif qui pourrait être utilisé pour régler des passifs financiers existants ou pour dépenser lors d'opérations futures et qui n'est pas destiné à la consommation dans le cours normal des opérations. Un actif non financier est un actif qui ne répond pas à la définition d'un actif financier.
 - Restructurer l'état pour présenter les Actifs, suivis des Passifs, suivis des Passifs nets, avec des sous-totaux.
 - Ce qui était précédemment rapporté comme « déficit accumulé lié aux activités » a été divisé en deux composantes, « déficit accumulé » et « capital-actions émis ». Le capital-actions émis était auparavant inclus dans le déficit accumulé lié aux activités.
- L'ajout de l'état du passif financier net et de la variation du passif financier net qui présente le calcul révisé des « passifs financiers nets ». Cela remplace le calcul de la « dette nette » préparé en utilisant le chapitre SP 1201 remplacé.
- EACL a adopté la présentation facultative de la variation du passif financier net dans l'état du passif financier net et de la variation du passif financier net.
- Le changement dans le déficit d'exploitation cumulé, qui était précédemment présenté dans l'état des résultats, est maintenant présenté dans l'état de l'évolution du passif net.
- L'ajout de l'état de l'évolution du passif net qui comprend une réconciliation de chaque composant des passifs nets et intègre ce qui était précédemment inclus dans l'Etat des gains et pertes de réévaluation.
- Aucun impact significatif sur l'état des résultats ou le flux de trésorerie.
- Des divulgations financières supplémentaires ont été ajoutées pour le capital-actions émis.

Il n'y a eu aucun impact sur la reconnaissance ou la mesure des actifs, des passifs, des revenus ou des dépenses en raison de cette adoption.

b) Adoption du Cadre conceptuel

En parallèle de l'adoption du chapitre SP 1202, EACL a également adopté de manière anticipée le Cadre conceptuel révisé pour la présentation de l'information financière. Le Cadre conceptuel fournit la base pour le développement des méthodes comptables, la préparation des états financiers et l'application du jugement professionnel. Les éléments clés du Cadre conceptuel comprennent :

- Caractéristiques des entités du secteur public
- Objectifs de rapport financier et le rôle des états financiers
- Fondements, objectifs et informations des états financiers
- Éléments des états financiers
- Concepts de reconnaissance, de mesure et de présentation pour les états financiers

Le Cadre conceptuel ne remplace pas les normes spécifiques, mais peut aider à comptabiliser des éléments non couverts par les normes et à élaborer de futures normes. L'adoption du Cadre conceptuel n'a pas entraîné de changements significatifs dans les méthodes comptables ou la présentation des états financiers d'EACL. Aucune modification n'a été apportée aux méthodes comptables élaborées par l'entité à la suite de l'adoption, et aucune modification ne sera nécessaire à l'avenir pour conformer les méthodes comptables élaborées par l'entité au Cadre conceptuel révisé.

4. Placements

31 mars 2025				
(en milliers de dollars canadiens)	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	Total
Placements à court terme	\$ –	\$ –	\$ 110 140	\$ 110 140
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	–	–	80 918	80 918
Obligations de sociétés	13 850	33 337	47 476	94 663
Actions canadiennes**	6 267	13 409	–	19 676
Actions mondiales**	17 654	37 082	–	54 736
	37 771	83 828	238 534	360 133

31 mars 2024				
(en milliers de dollars canadiens)	Fonds pour la gestion à long terme des déchets	Placements détenus en fiducie	Autres placements	Total
Placements à court terme	\$ 18 000	\$ 6 014	\$ 127 702	\$ 151 716
Obligations d'administrations publiques canadiennes*	–	57 084	53 233	110 317
Obligations de sociétés	6 456	13 973	45 219	65 648
Actions canadiennes**	2 760	–	–	2 760
Actions mondiales**	8 081	–	–	8 081
	35 297	77 071	226 154	338 522

* Les obligations d'administrations publiques canadiennes comprennent des obligations fédérales, provinciales et municipales.

** Toutes les actions canadiennes et mondiales sont cotées sur un marché actif.

Les placements à court terme ont des échéances allant d'avril 2025 à juin 2025 et comprennent des comptes avec avis de retrait et des bons du Trésor du gouvernement du Canada. Les bons ont des échéances allant d'avril 2025 à décembre 2030, avec des rendements allant de 1,25 % à 5,475 %. Les actions sont investies dans des fonds communs détenant un portefeuille diversifié.

a) Fonds pour la gestion à long terme des déchets

EACL est tenue d'investir des liquidités dans un fonds pour couvrir les coûts liés au stockage futur des déchets radioactifs résultant d'activités courantes à ses sites. Ce fonds est destiné à couvrir les coûts de stockage futurs associés aux déchets radioactifs de faible et moyenne activité produits depuis 2015. Les revenus d'investissement gagnés sur les actifs du fonds reviennent au fonds.

b) Placements détenus en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* exige des sociétés de services publics nucléaires canadiennes qu'elles forment un organisme de gestion des déchets, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), afin de formuler des recommandations au gouvernement du Canada concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire et de mettre en application l'approche retenue. La loi exige également que chaque propriétaire de déchets de combustible nucléaire établisse un fonds en fiducie pour financer la mise en œuvre de l'approche proposée par la SGDN. Le passif au titre des déchets de combustible nucléaire d'EACL est comptabilisé dans la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 10).

Chaque fonds en fiducie est maintenu afin de satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, et seule la SGDN peut en retirer des sommes conformément aux dispositions de l'article II de cette même loi. Comme l'exigeait la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*, le dépôt initial d'EACL dans son fonds en fiducie a été de 10 millions de dollars et a eu lieu le 25 novembre 2002. Des dépôts annuels ultérieurs ont été versés au fonds, comme il était exigé, et le seront jusqu'à ce que l'ensemble des coûts associés au cycle de vie de la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme soient couverts.

Le fonds en fiducie d'EACL a été intégré dans les présents états financiers. Les revenus d'investissement gagnés sur les actifs en fiducie reviennent au fonds en fiducie.

c) Autres placements

D'autres placements sont détenus pour des activités d'exploitation et le financement des passifs historiques et des priorités d'affaires dans les domaines des sciences et de la technologie et les dépenses en immobilisations connexes.

5. Crédances clients et autres débiteurs

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2025	2024
Crédances clients	\$ 20 497	\$ 16 330
Revenus non facturés	10 217	16 845
Montant à recevoir au titre des taxes à la consommation	15 760	14 317
	46 474	47 492

EACL constitue une provision au titre des pertes de crédit qu'elle pourrait subir, s'il y a lieu. Elle recouvre ses créances clients impayées conformément aux modalités des contrats de vente.

L'exposition d'EACL aux risques de crédit liés aux créances et aux autres débiteurs, y compris les revenus non facturés, est présentée à la note 19.

6. Stocks détenus en vue de la revente

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Joint mécaniques et matières premières	2 566	2 916
Stocks d'eau lourde	19 808	37 731
	22 374	40 647

Le coût des stocks de joints mécaniques comptabilisé dans le coût des ventes s'est établi à 0,3 million de dollars (0,1 million de dollars en 2024).

Le coût des stocks d'eau lourde comptabilisé dans le coût des ventes s'est établi à 17,9 millions de dollars (20,5 millions de dollars en 2024).

7. Immobilisations corporelles

	Travaux de construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machines et équipement	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>					
Coût au 31 mars 2024	364 085	167 740	705 098	549 451	1 786 374
Entrées et transferts	172 140	9 731	16 363	30 672	228 906
Sorties et transferts	(56 795)	(42)	(3 388)	(26 964)	(87 189)
Moins-value	(704)	–	–	–	(704)
Autres variations	–	–	886	–	886
Coût au 31 mars 2025	478 726	177 429	718 959	553 159	1 928 273
Amortissement cumulé au 31 mars 2024	–	68 772	278 777	341 821	689 370
Augmentation de l'amortissement	–	5 885	20 711	25 478	52 074
Sorties et transferts	–	(42)	(2 670)	(26 868)	(29 580)
Amortissement cumulé au 31 mars 2025	–	74 615	296 818	340 431	711 864
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	364 085	98 968	426 321	207 630	1 097 004
Valeur comptable nette au 31 mars 2025	478 726	102 814	422 141	212 728	1 216 409

Notes afférentes aux états financiers

	Travaux de construction en cours	Terrains et aménagements de terrains	Bâtiments	Réacteurs, machines et équipement	Total
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>					
Coût au 31 mars 2023	\$ 343 180	\$ 154 471	\$ 607 248	\$ 521 110	\$ 1 626 009
Entrées et transferts	175 189	13 269	102 619	40 520	331 597
Sorties et transferts	(153 850)	–	(2 965)	(12 179)	(168 994)
Moins-value	(434)	–	–	–	(434)
Autres variations	–	–	(1 804)	–	(1 804)
Coût au 31 mars 2024	364 085	167 740	705 098	549 451	1 786 374
Amortissement cumulé au 31 mars 2023	–	63 439	263 058	325 975	652 472
Augmentation de l'amortissement	–	5 333	17 718	26 808	49 859
Sorties et transferts	–	–	(1 999)	(10 962)	(12 961)
Amortissement cumulé au 31 mars 2024	–	68 772	278 777	341 821	689 370
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	343 180	91 032	344 190	195 135	973 537
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	364 085	98 968	426 321	207 630	1 097 004

L'amortissement et la moins-value des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats.

8. Créditeurs et charges à payer

	31 mars	
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	2025	2024
Dettes fournisseurs	\$ 628	\$ 4 159
Autres créditeurs et charges à payer	16 856	10 800
Charges à payer au titre des salaires	5 869	2 694
Montants à payer à des apparentés	1 521	825
Provisions	165	165
Avances de clients et obligations envers les clients	4 962	4 203
	30 001	22 846

Les montants à payer à des apparentés représentent les revenus de redevances payables au gouvernement du Canada. Les provisions sont par nature à court terme et ne sont pas actualisées. Elles comprennent les coûts estimatifs liés aux actions en justice et réclamations fondées en droit, ainsi qu'aux différends avec les fournisseurs.

9. Avantages sociaux futurs

a) Régime de retraite

Tel qu'il est mentionné à la note 2e), les salariés d'EACL participent au RPRFP.

Le président du Conseil du Trésor du Canada établit le montant des cotisations patronales en fonction d'un multiple des cotisations salariales. Les cotisations effectuées par EACL au RPRFP correspondent à 5,09 fois (4,63 fois en 2024) les cotisations salariales pour les salaires excédant 210 200 \$ (202 000 \$ en 2024). Pour les salaires inférieurs à 210 200 \$ (202 000 \$ en 2024), le taux de cotisation d'EACL correspond environ à 1 fois les cotisations salariales.

Le gouvernement du Canada est tenu par la loi de verser les prestations prévues en vertu du Régime de pension de retraite de la fonction publique (RPRFP). En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent pendant une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % des services ouvrant droit à pension, le total étant multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de salaire. Ces prestations sont coordonnées avec celles qui sont versées en vertu du Régime des pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées pour tenir compte de l'inflation.

Les cotisations totales versées au titre des services rendus au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Cotisations salariales	\$ 1 073	\$ 945
Cotisations patronales	1 891	2 058

b) Autres avantages sociaux futurs

EACL verse dans certains cas des indemnités pour départs volontaires et fournit d'autres avantages postérieurs à l'emploi, comme il est décrit à la note 2e). L'obligation au titre des prestations déterminées n'est pas capitalisée, le financement étant fourni au moment où les prestations sont versées. Ainsi, le régime à prestations déterminées n'a aucun actif et son déficit correspond à l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les indemnités pour départs volontaires sont payables en cas de démissions ou de départs à la retraite volontaires futurs. Conformément aux attentes du gouvernement du Canada à l'égard des organismes fédéraux ou des sociétés d'État, EACL a commencé à supprimer cet avantage au cours de l'exercice financier 2012-2013.

Le passif comptabilisé au titre des avantages sociaux futurs pour 2025 comprend des indemnités pour départs volontaires de 4,2 millions de dollars (4,4 millions de dollars en 2024). Ce solde inclut les montants destinés aux employés qui ont décidé de reporter le paiement jusqu'à la cessation de leur emploi.

La date d'évaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs est le 31 mars 2025, et la dernière évaluation actuarielle de ces avantages a été réalisée à cette date. À la clôture de l'exercice, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées était de 6,7 ans (6,9 ans en 2024). La période d'amortissement pour les avantages postérieurs à l'emploi est de 6 ans. La période d'amortissement pour les autres avantages à long terme est de 11 ans.

Notes afférentes aux états financiers

Le tableau qui suit résume l'activité liée aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	\$ 12 927	\$ 13 736
Prestations acquises	3	3
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	414	389
Prestations versées	(1 514)	(1 505)
Pertes actuarielles	591	304
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	12 421	12 927
Moins : Moins : gain actuel non amorti	1 802	1 198
Passif au titre des avantages sociaux futurs	10 619	11 729

Le tableau qui suit présente sommairement les charges liées aux régimes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi et aux autres régimes d'avantages à long terme d'EACL comptabilisés dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Charge au titre des prestations et charge d'intérêts	\$ 3	\$ 3
Prestations acquises	3	3
Amortissement du gain actuel comptabilisé	(13)	(38)
Total du crédit au titre des prestations	(10)	(35)
Intérêt sur l'obligation au titre des prestations constituées	414	389
Total de la charge au titre des prestations et de la charge d'intérêts	404	354

Les hypothèses actuarielles importantes qui ont été posées pour évaluer les avantages sociaux futurs d'EACL sont les suivantes :

	31 mars	
	2025	2024
Taux d'actualisation à la fin de l'exercice	3,00	3,45
Taux de croissance des salaires	3,00	3,00
Taux tendanciel du coût des soins de santé	4,00 - 4,50	4,00 - 5,60

Les taux de mortalité sont ceux de la table de mortalité des retraités canadiens de 2014. Les taux de mortalité des personnes handicapées sont ceux utilisés dans l'évaluation des passifs au titre des prestations du fonds d'assurance de l'annexe 1 de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario au 31 décembre 2023.

Le passif et les coûts au titre des avantages sociaux futurs sont assujettis à l'incertitude relative à la mesure découlant de l'utilisation d'hypothèses actuarielles. L'incidence de ces facteurs sur la réévaluation du passif au titre des avantages sociaux futurs peut se révéler importante et parfois volatile. Aucune analyse de sensibilité détaillée n'a été fournie, les incidences des analyses de sensibilité effectuées n'entraînant pas de changements importants aux soldes comptabilisés.

10. Provision liée au déclassement et à la gestion des déchets

EACL est tenue de déclasser ses installations nucléaires et ses autres actifs afin de régler ses passifs, de réduire le risque, de protéger l'environnement et de se conformer aux exigences réglementaires applicables. Ces installations comprennent des prototypes de réacteurs, des laboratoires de recherche et développement nucléaires ainsi que des installations de gestion des déchets et d'autres installations. En raison de la diversité des installations, le processus de déclassement peut différer dans chaque cas. Parfois, les activités de déclassement se déroulent en étapes séparées par des intervalles de plusieurs décennies afin de laisser la radioactivité décroître avant l'étape suivante. Ces activités comprennent la surveillance et le suivi, la décontamination, la démolition et la gestion des déchets connexes. Une partie des passifs renvoie à des obligations qui existaient avant la création d'EACL en 1952.

La provision liée au déclassement et à la gestion des déchets s'établit comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Valeur comptable au début de l'exercice	\$ 8 672 132	8 723 480
Passifs réglés	(596 999)	(595 264)
Désactualisation de la provision	284 585	267 465
Effet de la variation du taux d'actualisation	33 622	(383 756)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	1 075 075	658 238
Estimations ayant une incidence sur les biens, les installations et l'équipement et sur les coûts futurs de gestion des déchets découlant des activités courantes	2 873	1 969
Valeur comptable à la fin de l'exercice	9 471 288	8 672 132

Les dépenses futures non actualisées, ajustées en fonction de l'inflation, liées aux projets prévus et incluses dans le passif s'élèvent à 18 500,9 millions de dollars (17 546,7 millions de dollars au 31 mars 2024). La provision est réévaluée à chaque date de l'état de la situation financière en fonction du taux d'actualisation alors en vigueur. Le passif est actualisé à l'aide d'un taux sur 30 ans de la courbe de rendement des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada. Référez-vous à la note 2(f) pour des détails sur la méthodologie actuelle des taux.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2025	2024
Période d'actualisation	160 ans	161 ans
Taux d'actualisation	3,27 %	3,29 %
Taux d'inflation à court terme	2,21 %	2,21 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %

La provision est très sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Augmentation de 1 %	(1 276 760)	(1 213 782)
Diminution de 1 %	1 729 598	1 657 585

Notes afférentes aux états financiers

La provision est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer la provision :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Augmentation de 1 %	\$ 1 590 788	\$ 1 518 407
Diminution de 1 %	(1 218 927)	(1 153 671)

11. Passif au titre des sites contaminés

EACL a la responsabilité de s'acquitter des engagements du Canada à l'égard de l'Initiative dans la région de Port Hope et d'autres engagements à l'égard de déchets radioactifs historiques de faible activité. Le passif lié à l'Initiative dans la région de Port Hope a trait à la décontamination et à la gestion sécuritaire à long terme des déchets radioactifs historiques de faible activité dans les municipalités de Port Hope et de Clarington, en Ontario. Ces déchets sont composés essentiellement des résidus d'un ancien processus contenant de l'uranium et du radium, et des sols qu'ils ont contaminés, le tout résultant des activités d'une ancienne société d'État et de ses prédecesseurs du secteur privé. Un projet visant à remédier à ce passif, le projet Port Granby, est maintenant passé à la surveillance et à l'entretien à long terme, qui devraient se poursuivre pendant 100 ans. L'autre grand projet, le Projet de Port Hope devrait être terminée en 2030-2031 et sera suivie d'une surveillance et d'un entretien à long terme qui devraient se poursuivre sur une période de 100 ans par la suite.

EACL est également responsable du Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité, ce qui comprend toutes les activités requises aux fins du traitement et de la gestion des déchets radioactifs historiques de faible activité dans des sites canadiens dont le gouvernement avait la responsabilité (à l'exclusion de l'Initiative dans la région de Port Hope). Les déchets radioactifs historiques de faible activité constituent des matières contaminées par la radioactivité au moment du traitement et de l'expédition de l'uranium et du radium. La décontamination devrait être terminée d'ici 2031-2032.

Le passif au titre des sites contaminés est comme suit :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Valeur comptable au début de l'exercice	\$ 1 172 128	1 333 856
Passifs réglés	(379 843)	(353 570)
Désactualisation de la provision	33 901	40 907
Effet de la variation du taux d'actualisation	28 171	(21 214)
Révision des estimations et du calendrier des dépenses	146 499	172 149
Valeur comptable à la fin de l'exercice	1 000 856	1 172 128

Le total estimatif des dépenses non actualisées s'élève à 1 099,0 millions de dollars (1 331,6 millions de dollars au 31 mars 2024). Le passif pour l'Initiative dans la région de Port Hope et le Bureau de gestion des déchets radioactifs de faible activité est actualisé en ayant recours à la technique de la valeur actualisée. Le passif est actualisé à l'aide d'un taux sur 4 ans de la courbe de rendement des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada. Se référer à la Note 2(f) pour des détails sur la méthodologie actuelle des taux.

Les principales hypothèses qui ont été utilisées pour déterminer le montant de la provision sont les suivantes :

	31 mars	
	2025	2024
Période d'actualisation	45 ans	46 ans
Taux d'actualisation	2,54 %	3,50 %
Taux d'inflation à court terme	2,21 %	2,21 %
Taux d'inflation à long terme	2,00 %	2,00 %

Le passif est sensible au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour estimer le passif :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Augmentation de 1 %	(32 075)	(36 915)
Diminution de 1 %	35 398	40 160

Le passif est également sensible au taux d'inflation utilisé pour calculer les dépenses futures. Le tableau qui suit montre l'incidence d'une variation de 1 % du taux d'inflation utilisé pour estimer le passif :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
	\$	\$
Augmentation de 1 %	35 418	40 321
Diminution de 1 %	(32 720)	(37 752)

12. Capital-actions émis

Le capital-actions autorisé d'EACL est composé de 75 000 actions ordinaires sans valeur nominale. Au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, 54 000 actions ont été émises pour 15 millions de dollars. En tant que société d'État en vertu de la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, Sa Majesté du chef du Canada possède les actions d'EACL. Toute acquisition ou cession d'actions ne peut être effectuée qu'après autorisation parlementaire.

13. Engagements

a) Contrats d'exploitation :

Les montants à payer au titre des contrats de location-exploitation non résiliables de locaux s'établissent comme suit :

	Contrats de location
(en milliers de dollars canadiens)	\$
2025-2026	111
2026-2027	112
2027-2028	112
2028-2029	9
	344

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, un montant de 0,3 million de dollars (0,3 million de dollars en 2024) se rapportant aux contrats de location a été comptabilisé dans les charges de fonctionnement à l'état des résultats.

b) Engagements liés à l'exploitation et au capital

La nature des activités d'EACL peut donner lieu à des contrats et obligations pluriannuels en vertu desquels EACL est tenue de verser des paiements dans l'avenir. Au 31 mars 2025, EACL a des accords contractuels avec des fournisseurs tiers, y compris des contrats permettant la résiliation assortie de pénalités, s'élevant à environ 701,4 millions de dollars. La plupart de ces engagements relèvent des LNC conformément au modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur. Ce montant comprend des contrats liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles d'environ 96,9 millions de dollars. Des détails sur le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur sont présentés à la note 17.

14. Passifs éventuels

EACL est engagée dans diverses actions en justice et réclamations intentées dans le cours normal des activités. Lorsqu'il est probable que l'obligation possible deviendra une obligation réelle et qu'EACL peut établir une estimation de celle-ci, la direction comptabilise sa meilleure estimation de l'obligation possible dans les créditeurs et charges à payer (note 8).

15. Financement

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Credits parlementaires au titre des charges de fonctionnement, des dépenses en immobilisations et des dépenses législatives		
Montant reçu au cours de l'exercice pour les activités de fonctionnement, les dépenses en immobilisations et les dépenses législatives	1 241 300	1 505 220
Montant à recevoir à la fin de l'exercice	192 300	–
Montant à recevoir d'un exercice précédent	–	(160 500)
Total des crédits parlementaires comptabilisés	1 433 600	1 344 720

Au cours de l'exercice, le financement susmentionné a été reçu afin de soutenir les activités prévues d'EACL et des LNC. Ce financement a été utilisé aux fins suivantes :

- Soutenir les activités des laboratoires nucléaires, notamment les activités de science et technologie continues au site de Chalk River et la remise en état de l'infrastructure, ainsi que les activités courantes du site afin de répondre aux besoins et aux exigences en matière de réglementation, de santé, de sécurité et d'environnement.
- Assurer les activités de déclassement et de gestion des déchets, surtout aux emplacements de Chalk River et de Whiteshell, et les programmes de remise en état des lieux, principalement à Port Hope.

Les montants approuvés pour les charges de fonctionnement et d'investissement en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 se chiffrent à 1 591,3 millions de dollars.

16. Revenus tirés des activités commerciales

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Services	\$ 63 874	\$ 54 193
Ventes de marchandises	77 097	55 136
Redevances	5 276	2 428
	146 247	111 757

17. Accord contractuel

Depuis 2015, EACL s'acquitte de son mandat selon un modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur, dans le cadre duquel les LNC gèrent et exploitent les sites d'EACL. Selon ce modèle, les actifs, les sites et les installations demeurent la propriété d'EACL, mais sont gérés et exploités par une entreprise du secteur privé. Ainsi, EACL fait des paiements aux LNC et à sa société mère, l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (« montants contractuels versés ou à verser ») selon les modalités de l'accord contractuel. Ce contrat arrivera à échéance en septembre 2025.

Les dépenses contractuelles suivantes ont été engagées :

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Montants contractuels versés ou à verser	\$ 1 497 243	1 415 588
Moins : coûts imputés à la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets ainsi qu'au passif au titre des sites contaminés	(973 756)	(945 803)
Moins : coûts imputés aux travaux de construction en cours	(172 140)	(175 189)
Moins : coûts classés comme coût des ventes	(74 231)	(57 192)
Charges contractuelles	277 116	237 404

Les montants contractuels versés ou à verser comprennent les honoraires versés à l'Alliance nationale pour l'énergie du Canada (ANEC), conformément à l'accord contractuel à long terme intervenu entre EACL, l'ANEC et les LNC. Le solde dû aux LNC au 31 mars 2025 représente le financement dû pour les coûts admissibles engagés par les LNC.

18. Renseignements supplémentaires par types de charges

	31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)	2025	2024
Charges salariales	\$ 17 956	\$ 13 475
Charges générales et administratives	3 664	3 202
Charges de fonctionnement du site et des programmes	39 230	44 948
Amortissement des immobilisations corporelles (note 7)	52 074	49 859
Pertes réalisées sur les investissements	1 287	1 168
Montants contractuels versés ou à verser, moins coûts imputés à la construction en cours (notes 7 et 17) et moins les passifs réglés pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets et le passif au titre des sites contaminés (notes 10, 11 et 17)	351 347	294 595
Charges financières	318 486	308 372
Perte découlant de la révision des estimations et du calendrier des dépenses pour la provision liée au déclassement et à la gestion des déchets (note 10)	1 108 697	274 482
Perte découlant de la révision des estimations et du calendrier des dépenses pour le passif au titre des sites contaminés (note 11)	174 670	150 935
	2 067 411	1 141 036

19. Instruments financiers

Étant donné qu'EACL a recours à des instruments financiers, elle est exposée aux risques suivants : risque de crédit, risque de marché, risque de réglementation et risque d'illiquidité.

Les politiques d'investissement et le contrôle régulier des actifs permettent d'éviter toute concentration des risques. Les politiques exigent un portefeuille diversifié et les allocations d'actifs sont examinées tous les trimestres.

Le conseil d'administration s'assure qu'EACL a cerné les risques importants auxquels elle est exposée et que la direction les surveille et les atténue efficacement.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'EACL subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles. Ce risque provient principalement de certains actifs financiers détenus par EACL, soit la trésorerie, les placements, et les créances clients et autres débiteurs. Au 31 mars 2025, l'exposition maximale au risque de crédit d'EACL est la valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des instruments à revenu fixe et des créances clients et autres débiteurs.

EACL gère son risque de crédit entourant ses créances clients et autres débiteurs totalisant 46,5 millions de dollars (47,5 millions de dollars en 2024) en faisant affaire uniquement avec des clients de bonne réputation et en évaluant la solvabilité des clients avant de leur accorder du crédit. Le risque est réduit grâce au suivi effectué aux niveaux de gestion appropriés. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux placements à court terme et aux instruments à revenu fixe est réduit au minimum en s'assurant que les instruments de trésorerie sont détenus auprès d'institutions financières bien établies, et par la politique d'investissement d'EACL qui limite les investissements à une qualité de titres de crédit élevée. Tous les placements sont gérés par des gestionnaires de placements professionnels. Tous les placements en obligations sont cotés au niveau A ou supérieur selon Standard & Poors au 31 mars 2025.

Les créances clients se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2025	2024
Actuel	\$ 15 005	\$ 8 031
En souffrance depuis 1 jour à 30 jours	1 060	7 129
En souffrance depuis 31 à 60 jours	1 845	311
En souffrance depuis 61 à 90	1 675	311
En souffrance depuis plus de 90 jours	912	548
	20 497	16 330

En ce qui concerne les comptes débiteurs en souffrance, selon les antécédents en matière de crédit, rien n'indique que les clients ne seront pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations. Aucune créance n'est actuellement dépréciée.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché, comme celles découlant de changements de devise, des taux d'intérêt et des taux de change, aient une incidence sur les résultats d'EACL ou entraînent une variation de la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition à ce risque à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement lié à ce risque.

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. EACL présente ses états financiers en dollars canadiens, mais conclut une partie des opérations liées à ses activités en monnaies étrangères. L'exposition au risque de change d'EACL découle principalement des opérations qu'elle conclut en dollars américains. EACL est également exposée au risque de change par ses placements en actions. Les activités de gestion du risque de change d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum le risque lié aux opérations et la volatilité connexe de ses résultats et de ses engagements. Aux 31 mars 2025 et 2024, une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change (\$ CA/\$ US) n'aurait pas eu d'incidence importante sur l'état des résultats de l'exercice. L'exposition d'EACL au risque de change n'est pas significative.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les activités de gestion du risque lié au taux d'intérêt d'EACL ont pour objectif de réduire au minimum la volatilité des revenus et des charges d'EACL. Le risque de taux d'intérêt auquel est exposée EACL se limite aux variations des taux d'intérêt touchant ses placements dans des obligations et aux variations des taux d'actualisation liés à la provision pour le déclassement et la gestion des déchets et au passif au titre des sites contaminés (notes 10 et 11).

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs spécifiques à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires échangés sur le marché. EACL est exposée au risque de prix par son investissement dans des instruments de capitaux propres. EACL gère le risque de prix par le biais de la répartition des actifs, conformément à sa politique d'investissement. La valeur de chaque investissement est influencée par la performance de l'émetteur de titres et par les conditions économiques, politiques, fiscales et commerciales générales. L'impact de cette situation sur l'État des résultats ne serait pas significatif.

c) Risque de réglementation

Le risque de réglementation s'entend du risque que les modifications apportées à la politique gouvernementale nuisent à la situation financière d'EACL. Les sites d'EACL sont exploités dans un environnement hautement réglementé. Des changements apportés à la politique gouvernementale pourraient nuire à la situation financière d'EACL. La gestion du risque de réglementation d'EACL a pour objectif de surveiller activement les changements réglementaires et de les mettre en œuvre rapidement afin qu'EACL puisse poursuivre ses activités. En 2025, les objectifs d'EACL en matière de gestion du risque de réglementation étaient les mêmes qu'en 2024.

d) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque qu'EACL ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. EACL est économiquement dépendante des crédits parlementaires qu'elle reçoit du gouvernement du Canada.

EACL gère le risque d'illiquidité en procédant à des révisions interfonctionnelles des projets et activités d'affaires, en communiquant fréquemment avec son actionnaire pour gérer ses besoins de liquidités et obtenir un financement approprié, et en conservant un portefeuille de placements hautement liquides et d'instruments très rapidement convertibles en trésorerie avec des contreparties de grande qualité. Les liquidités disponibles dans les investissements d'EACL permettent à EACL de respecter ses obligations et ses engagements.

Les engagements liés au commerce se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2025	2024
Actuel	\$ 248	\$ 1 796
En souffrance depuis 1 jour à 30 jours	380	528
En souffrance depuis 31 à 60 jours	–	1 807
En souffrance depuis 61 à 90	–	–
En souffrance depuis plus de 90 jours	–	28
	628	4 159

Tous les autres passifs d'instruments financiers, y compris les Laboratoires Nucléaires Canadiens, sont exigibles dans l'année et sont réglés dans le cadre du cours normal de financement des Laboratoires Nucléaires Canadiens tout au long de l'année.

e) Juste valeur des instruments financiers

Les normes comptables établissent un cadre pour évaluer la juste valeur et précisent l'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur. Ce cadre consiste en une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui accorde la plus haute priorité aux prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques (niveau 1) et la plus faible, aux données non observables (niveau 3).

La valeur comptable de la trésorerie, des placements à court terme, des créances clients et autres débiteurs ainsi que des crééditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

Le tableau suivant présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur en fonction de la méthode d'évaluation utilisée. EACL utilise la hiérarchie qui suit pour classer les évaluations à la juste valeur :

Niveau 1 : Prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).

Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Un changement de méthode d'évaluation pourrait donner lieu à des transferts entre les niveaux 1, 2 ou 3. Pour les exercices terminés les 31 mars 2025 et 2024, aucun transfert d'un niveau à l'autre n'est survenu.

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2025			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements à court terme	55 409	-	-	55 409
Obligations	42 211	133 370	-	175 581
Actions	-	74 411	-	74 411
	97 620	207 781	-	305 401

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars 2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actifs évalués à la juste valeur				
Placements à court terme	81 413	-	-	81 413
Obligations	101 819	74 146	-	175 965
Actions	-	10 841	-	10 841
	183 232	84 987	-	268 219

20. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété, EACL s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. EACL conclut des opérations avec des entités gouvernementales dans le cours normal de ses activités et selon les conditions commerciales normales qui s'appliquent à tous les particuliers et entreprises. Ces opérations sont évaluées d'après la valeur d'échange, c'est-à-dire la contrepartie établie et convenue par les apparentés.

Outre les opérations décrites aux notes 8, 9 et 15, EACL conclut également, dans le cours normal de ses activités, diverses opérations avec le gouvernement, ses organismes et d'autres sociétés d'État.

EACL a également conclu des opérations avec ses principaux dirigeants. Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'EACL, y compris ses administrateurs et les membres de sa haute direction. Le tableau qui suit résume, à des fins comparatives, les montants versés ou à verser aux principaux dirigeants.

(en milliers de dollars canadiens)	31 mars	
	2025	2024
	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme	4 804	4 397
Avantages postérieurs à l'emploi	1 135	1 134
	5 939	5 531

Dans le cadre de la mise en œuvre du modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur en 2015, EACL a fait la transition de grande société d'État en une petite société d'État. Par conséquent, EACL, appuyée d'experts-conseils en rémunération externes, a mis au point une philosophie en matière de rémunération pour se conformer à ce nouveau rôle. L'objectif est d'attirer et de fidéliser des personnes qui possèdent les compétences et l'expertise recherchées afin qu'EACL puisse remplir sa mission et optimiser les ressources pour le Canada, y compris le recrutement d'experts avec une expérience internationale dans l'application de modèles semblables d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur au Royaume-Uni et aux États-Unis.

La philosophie en matière de rémunération d'EACL consiste à harmoniser sa rémunération totale à celle d'un groupe de comparaison, tout en reconnaissant qu'un traitement différencié particulier peut être nécessaire pour les compétences difficiles à recruter ou spécialisées. Cette philosophie tient compte de facteurs comme les comparateurs de marché appropriés, l'emplacement géographique des employés d'EACL et la disponibilité limitée à l'échelle internationale du personnel spécialisé nécessaire pour assurer une supervision efficace de ce modèle complexe et des activités requises pour l'exécution du mandat d'EACL. Dans le cadre de cette stratégie de rémunération, EACL examinera périodiquement sa philosophie en matière de rémunération, notamment le caractère approprié de son groupe de comparaison et la rémunération de ses employés par rapport à la médiane du marché.

Gouvernance d'entreprise

La structure de gouvernance d'EACL est semblable à celle des sociétés constituées en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, à quelques exceptions importantes près :

- i. EACL est une société d'État mandataire et une société d'État mère assujettie aux dispositions de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques du Canada*;
- ii. L'unique actionnaire d'EACL est le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles;
- iii. Les membres du conseil d'administration, le président du conseil d'administration et le président et premier dirigeant d'EACL sont nommés par le gouvernement du Canada, par voie de décret.

Le président et premier dirigeant d'EACL a été nommé par le gouverneur en conseil en février 2021 pour un mandat de trois ans, qui a depuis été prolongé jusqu'en 2027. Le président et premier dirigeant dirige EACL dans le cadre de la réalisation de son mandat. Tous les membres de la direction qui relèvent directement du président et premier dirigeant sont nommés par le conseil d'administration par l'entremise du Comité de ressources humaines et de gouvernance sur recommandation du président et premier dirigeant. Chacun d'eux doit rendre compte d'un domaine d'activité précis.

Conseil d'administration et membres de la haute direction

EACL est régie par un conseil d'administration qui fournit une orientation stratégique et des conseils au président et premier dirigeant.

Le conseil, par l'entremise de son président, reçoit des directives du seul actionnaire d'EACL, le gouvernement du Canada, représenté par le ministre des Ressources naturelles. Il rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles.

Le conseil d'EACL a deux comités, à savoir le comité d'audit et le comité de ressources humaines et de gouvernance, qui ont chacun une charte spécifique qui définit leurs responsabilités. Le conseil se compose de sept administrateurs (le président du conseil d'administration, les membres nommés du conseil et le président et premier dirigeant).



James Burpee, président

James Burpee a été nommé président du conseil d'administration d'EACL en juillet 2019. Il a auparavant occupé les fonctions de membre du conseil d'administration d'EACL et a agi à titre de président du Comité des ressources humaines et de gouvernance du Conseil entre 2017 et 2019. Il remplit actuellement un mandat se terminant en juillet 2029.

M. Burpee compte près de 40 ans d'expérience en tant que stratège principal dans le secteur de l'électricité, ayant occupé divers postes de haute direction pour Ontario Hydro et Ontario Power Generation. Il a également été chef de la direction de Bridge Renewable Energy Technologies Inc., une entreprise qui commercialisait des systèmes électriques de gazéification de la biomasse principalement dans les pays en développement. Plus récemment, M. Burpee a été président et chef de la direction de l'Association canadienne de l'électricité

M. Burpee a également été membre du conseil d'administration du Conseil canadien de l'énergie et de l'Association canadienne de l'électricité, dont un an à titre de président.

M. Burpee est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées, génie mécanique de l'Université de Toronto et est membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Il détient le titre de IAS.A. Il est également membre de l'Académie canadienne du génie.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance



Fred Dermarkar, président et premier dirigeant

Fred Dermarkar est président et premier dirigeant d'EACL. Il a été nommé en février 2021 pour un mandat de trois ans et a ensuite été nommé pour un nouveau mandat jusqu'en 2027.

Avant de se joindre à EACL, M. Dermarkar était président du Groupe des propriétaires de CANDU, une organisation sans but lucratif chargée de faire progresser la collaboration entre les exploitants de réacteurs nucléaires CANDU dans le monde entier.

M. Dermarkar travaille dans l'industrie nucléaire canadienne depuis près de 40 ans. Tout au long de sa carrière, il a occupé divers postes techniques et de direction chez Ontario Power Generation qui l'ont amené à soutenir la conception, la mise en service, l'exploitation et la remise à neuf de ses réacteurs CANDU.

Fred a reçu le prix Ian McRae de l'Association nucléaire canadienne en reconnaissance de ses importantes contributions techniques, de son leadership et de son influence positive sur l'industrie nucléaire canadienne et sur l'avancement de l'énergie nucléaire au Canada, ainsi que le prix d'excellence nucléaire de l'Association mondiale des exploitants de centrales nucléaires (AMECN) en reconnaissance de sa contribution à la réponse globale d'Ontario Power Generation après Fukushima.

En qualité de président et premier dirigeant, M. Dermarkar est responsable de la direction d'EACL dans son mandat de surveillance, en s'assurant que les priorités du gouvernement sont mises en œuvre de façon sécuritaire et efficiente selon le modèle d'organisme gouvernemental exploité par un entrepreneur.

Fred est titulaire d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université de Toronto et est ingénieur professionnel agréé en Ontario.



Martha Tory, directrice

M^{me} Tory siège au conseil d'administration d'EACL depuis 2016 et remplit actuellement un mandat se terminant en 2028.

M^{me} Tory a pris sa retraite en 2015 d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., où elle était associée en audit et responsable de clients dans divers secteurs. Elle est actuellement membre du conseil d'administration de diverses organisations : membre du conseil et présidente du comité d'audit de Presses de l'Université de Toronto et de la Soulpepper Theatre Company.

M^{me} Tory est comptable professionnelle agréée et membre de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario. Elle détient le titre IAS. A de l'Institut des administrateurs de sociétés et un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto, Trinity College.

Comités d'EACL : Audit (présidente), Ressources humaines et gouvernance



Carmen Abela, directrice

M^{me} Abela siège au conseil d'administration d'EACL depuis 2017 et remplit actuellement un mandat se terminant en 2028. M^{me} Abela est fondatrice et directrice générale de WindReach Consulting Services Inc., une société de services-conseils basée à Ottawa qui se spécialise dans la responsabilisation du secteur public. Depuis plus de vingt-cinq ans, Carmen prodigue des conseils aux hauts dirigeants du gouvernement sur la surveillance du secteur public et l'excellence opérationnelle. Ses domaines de spécialisation comprennent la gouvernance, la gestion des risques et la vérification interne.

Elle est profondément engagée au renforcement de la confiance du public, ce qu'elle fait grâce à sa pratique professionnelle et à son travail au conseil d'administration. En plus de siéger au conseil d'administration d'EACL, elle est présidente du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Royal Ottawa où elle siège également au comité de la stratégie et de la gouvernance. Elle a occupé divers postes dans le domaine de la gouvernance, notamment celui de directrice publique du Conseil des collèges et instituts du Canada (CICan), où elle a présidé le comité d'audit, une ancienne membre du conseil d'administration de l'Immigrant Women Services Ottawa (IWSO), où elle a présidé le comité de gouvernance, et de présidente du conseil national de l'Institut des auditeurs internes du Canada. M^{me} Abela est administratrice agréée, auditrice interne certifiée (CIA) et titulaire d'un baccalauréat ès arts avec distinction de l'Université McGill ainsi que d'une maîtrise ès arts en administration publique de l'Université Carleton.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance (présidente)



Kamilia Sofia, directrice

D^re Sofia siège au conseil d'administration d'EACL depuis 2019 et remplit actuellement un mandat se terminant en 2027.

Depuis plus de 30 ans, D^re Sofia exerce des fonctions de leader stratégique, mettant à profit son expérience technique et de gestion à l'échelle locale et internationale. D^re Sofia a occupé des postes de chef de la direction à l'échelle internationale au cours des dix dernières années au sein d'organisations mondiales œuvrant dans de nombreux secteurs : haute technologie, aérospatiale, nucléaire, pétrole et gaz. Elle a notamment été chef de la direction de Methanex Égypte, vice-présidente exécutive de Rolls Royce Nuclear, chef des services au sein de Dubai Aerospace Enterprise et vice-présidente de la stratégie chez CAE Inc. Depuis 2018, elle est membre du conseil d'administration et membre du comité d'audit de NorthStar Earth & Space, une plateforme de services d'information qui travaille à assurer la durabilité de l'environnement sur Terre et dans l'espace. D^re Sofia est aussi une directrice de l'entreprise d'Infinity Q.

D^re Sofia est titulaire d'un doctorat en physique nucléaire de l'Université McGill et a également suivi le programme de formation des administrateurs de l'Institut des administrateurs de sociétés de l'Université McGill. En 2005, elle a été élue l'une des 100 meilleures femmes du Réseau des femmes exécutives du Canada.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance



Virendra Jha, directeur

D^r Jha siège au conseil d'administration d'EACL depuis 2019 et remplit actuellement un mandat se terminant en 2027.

D^r Jha a travaillé pendant plus de 42 ans au Programme spatial canadien, occupant des postes d'ingénieur spécialisé et de cadre dans les secteurs privé et public, y compris celui de vice-président et de président par intérim de l'Agence spatiale canadienne.

À titre de vice-président responsable des sciences, de la technologie et des programmes à l'Agence spatiale canadienne, D^r Jha a apporté un leadership et dirigé les orientations stratégiques et la vision de tous les principaux secteurs techniques de l'Agence spatiale canadienne. D^r Jha a publié et présenté plus de 20 articles sur des sujets liés à l'espace et a siégé au conseil d'administration de cinq organismes à but non lucratif liés aux technologies.

D^r Jha a reçu son diplôme en génie mécanique de l'Institut indien de technologie de Delhi, en Inde, sa maîtrise en génie mécanique de l'Université McMaster, et son doctorat en génie mécanique de l'Université Concordia. Il détient également le titre d'administrateur agréé de l'Université McMaster.

Les contributions du D^r Jha aux activités spatiales à l'échelle nationale et mondiale lui ont valu plusieurs distinctions, dont l'Ordre du Canada.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance



Dana Soonias, directeur

M. Soonias a été nommé au conseil d'administration d'EACL en 2023, pour un mandat de quatre ans.

M. Soonias est membre de la Première Nation de Red Pheasant. Au cours des 20 dernières années, il a occupé des postes de direction au sein d'institutions financières, autochtones et gouvernementales, où il a exercé des fonctions de premier plan dans les domaines de la vente au détail, de la finance, des affaires et du développement économique.

Dans ses fonctions précédentes, Dana était directeur des Services de développement économique et de formation à l'emploi au Conseil tribal de Saskatoon, qui desservent plus de 33 000 membres des Premières Nations, dans la ville de Saskatoon et ses environs. Il était aussi chef de la direction du Wanuskewin Heritage Park Authority.

M. Soonias a siégé à divers conseils et comités à travers le pays, et a notamment été président du Conseil national d'AFOA Canada, du Conseil de gestion financière des Premières Nations, de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, de la Fondation Saskatchewan pour les capitaux des Premières Nations, du Conseil de gestion des investissements de la nation crie de Muskeg Lake, de STC Industrial Contracting et de plusieurs autres organismes à but lucratif et sans but lucratif.

Actuellement conseiller autochtone principal au ministère de l'Énergie et des Ressources de la province de la Saskatchewan, il travaille sur l'engagement et la participation dans les secteurs de l'énergie, des mines et de la foresterie entre les communautés autochtones et le gouvernement provincial.

M. Soonias est titulaire du titre de gestionnaire financier autochtone certifié décerné par l'Association des agents financiers autochtones du Canada. Il détient également le titre de l'Institut des administrateurs de sociétés attribué par la Rotman School of Management de l'Université de Toronto.

Comités d'EACL : Audit, Ressources humaines et gouvernance

Tableau de présence des administrateurs aux réunions du conseil et des comités, 2024-2025-25

Directeur	Réunions du Comité d'audit (9 réunions)	Réunions humaines et de la gouvernance (6 réunions)	Réunions du conseil d'administration (11 réunions)	
			Réunions du Comité des ressources humaines	Réunions du conseil d'administration
Carmen Abela	8/9	6/6	10/11	
Jim Burpee	9/9	6/6	11/11	
Fred Dermarkar	s.o.	s.o.	10/11	
Virendra Jha	8/9	6/6	10/11	
Kamilia Sofia	9/9	6/6	11/11	
Dana Soonias	8/9	6/6	10/11	
Martha Tory	9/9	6/6	11/11	

Notes :

Fred Dermarkar n'est membre d'aucun des deux comités.

Bureaux d'EACL

Siège social
Laboratoires de Chalk River
286, rue Plant, Stn 508A
Chalk River (Ontario)
Canada K0J 1J0

Bureau d'Ottawa
270, rue Albert, bureau 1500
Ottawa (Ontario)
Canada K1P 5G8

Laboratoires de Whiteshell
1 Ara Mooradian Way
Pinawa (Manitoba)
Canada R0E 1J0

www.aecl.ca/fr

